

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1680

18 août 2010

SOMMAIRE

Asomada Sàrl	80628	TEC S.à r.l.	80594
Assureka S.A.	80627	Telco Holding	80596
Bateman Luxembourg S.A.	80629	Texanox Lux S.A.	80597
BWA Lux S.à r.l.	80618	The Paulig Group Sepcav	80598
Camelia Participations S.A.	80638	Tinvestments S.A.	80621
Carreaux Centre Luxembourg	80636	TMW Investments (Luxembourg) S.à r.l.	80595
Centralis S.A.	80636	Toiture d'Europe S.A.	80595
CERSI S.A.	80637	Topsi 1 S.à r.l.	80596
Chill S.à r.l.	80637	Topsi 2 S.à r.l.	80596
Clorane Investments S.A.	80638	Topvel Investments S.A.	80597
Clyde Union (Holdings) S.à r.l.	80629	Tradimmo S.à r.l.	80594
Cobelfret Luxembourg Car Carriers S.A.	80640	Translaure S.à r.l.	80597
Controlinveste International Finance ...	80636	Transports - Déménagements «Beim Plënnermann S.à r.l.»	80617
Conventum Asset Management	80627	Transports 's Heeren Frédéric Luxembourg s.à r.l.	80597
DAF Luxco S.à r.l.	80640	Trelson Investments S.A.	80623
Diamor S.A.	80640	United Re (Europe)	80618
Equity Investment Partners S.A.	80640	United Services S.A.	80618
Euro Investments (E) S.A.	80598	Universal-Investment-1 SICAV-FIS	80617
Extensa Participations II S.à r.l.	80636	Valmer S.A.	80622
FD Design S.à r.l.	80628	Valmer S.A.	80621
Formalis S.A.	80626	Valmer S.A.	80621
Geopartner S.à r.l.	80619	Val Sainte Croix Finance S.A.	80620
Global Equity Management S.A.	80623	Val Sainte Croix Finance S.A.	80621
HBI Bremer Kreuz S.à r.l.	80624	Variolabel Sicav	80622
Marygold S.A.	80622	Vector Investments B S.à r.l.	80620
Pulp Holding Luxembourg S.à r.l.	80617	Vicus S.A.	80625
Royale Neuve V S.à r.l.	80637	Vinita S.A.	80625
Sailux S.A.	80594	Vinita S.A.	80625
Sciliar S.A.	80594	VOX s.à r.l.	80626
Siggy Investment S.A.	80595	Wardim S.A.	80626
Solelec S.A.	80595	Yellow Star S.A.	80627
Tarega Investment S.A.	80596		
Technology Resources Group S.A.	80596		

Sailux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 44.793.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010081941/10.

(100092463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

Sciliar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 89.339.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SCILIAR S.A.

Régis DONATI / Robert REGGIORI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010081942/12.

(100092105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

Tradimmo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 33.161.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 17 juin 2010, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg siégeant en matière commerciale, VI^e Chambre, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société TRADIMMO S.à.r.l dont le siège social à Strassen, 106 rue du Kiem, a été dénoncé le 05 avril 1993.

Ce même jugement a nommé juge-commissaire, Madame Christiane JUNCK, vice-présidente au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Me Laurélia STEINMETZ, avocat, demeurant à Luxembourg. Il ordonne aux créanciers de faire au greffe du tribunal de commerce de ce siège la déclaration du montant de leurs créances avant le 25 juin 2010.

Pour extrait conforme

Maître Laurélia STEINMETZ

Le liquidateur

Référence de publication: 2010081965/18.

(100092638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

TEC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 2.500.000,00.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 121.618.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TEC S.À.R.L.

DONATI Régis

Gérant

Référence de publication: 2010081958/13.

(100092115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

Siggy Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 71.696.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2010.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010081946/15.

(100092380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

Solelec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 371, route de Belval.
R.C.S. Luxembourg B 91.565.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2010.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) SA
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010081948/15.

(100092396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

TMW Investments (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 21, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 146.213.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2010081962/13.

(100092152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

Toiture d'Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.-F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 63.806.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010081963/10.

(100091972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

Tarega Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 149.552.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010081957/10.

(100092251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

Technology Resources Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 83.708.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 juin 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010081959/10.

(100091928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

Telco Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 99.920.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Séverine Michel
Liquidateur

Référence de publication: 2010081960/11.

(100092049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

Topsi 1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 118.508.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Séverine Michel & Gérard Maitrejean
Gérants

Référence de publication: 2010081954/11.

(100092044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

Topsi 2 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 119.928.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Séverine Michel & Gérard Maitrejean
Gérants

Référence de publication: 2010081955/11.

(100092045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

Transports 's Heeren Frédéric Luxembourg s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9638 Pommerloch, 5, An der Gaas.

R.C.S. Luxembourg B 94.740.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 28.06.2010.

Fiduciaire S.à r.l.

CabexcO

Centre Helfent

1, rue Pletzer - L-8080 Bertrange

Signature

Référence de publication: 2010081956/15.

(100091967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

Topvel Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 44.992.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2010.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) SA

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010081964/15.

(100092398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

Translaure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck II.

R.C.S. Luxembourg B 68.762.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Scheiwen - Nickels & Associés S.à r.l.

Experts comptables et fiscaux

126, rue Cents - L-1319 Luxembourg

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010081967/14.

(100092512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

Texanox Lux S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 70.694.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010081961/10.

(100092254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

The Paulig Group Sepcav, Société d'Epargne-Pension à Capital Variable.

Siège social: L-8070 Bertrange, 23, rue du Puits Romain - Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 107.058.

Le rapport annuel au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010081953/10.

(100092004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

Euro Investments (E) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 107.973.

In the year two thousand and ten, on the twenty-eighth day of May.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of „Euro Investments (E) S.A.“, a société anonyme, having its registered office at 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 107973 (the “Company”), incorporated pursuant to a notarial deed on 12 May 2005, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations dated 3 October 2005 number 976. The articles of incorporation have been amended for the last time by a notarial deed on 30 June 2009, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations dated 27 July 2009 number 1448.

The meeting was opened with Mr. Alexandre Gobert, maître en droit, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mr. Sigurdur Gudmannsson, maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ms Alexandra Pizzo, maître en droit, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Creation of (4) four categories of shares in the share capital of the Company, namely the class A shares, the class B shares, the class C shares and the class D shares;

2. Subsequent amendment of article 5 of the articles of association of the Company;

3. Complete restatement of the articles of association of the Company, without modifying its corporate purpose;

4. Miscellaneous.

II. - That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. - That the entire share capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides approve the creation of four (4) categories of shares in the share capital of the Company, namely the class A shares, the class B shares, the class C shares and the class D shares and decides to allocate the existing nineteen million (19,000,000) shares of the Company between the various categories as follows:

- eight million one hundred eighty one thousand four hundred (8,181,400) class A shares;

- two million three hundred seventy five thousand (2,375,000) class B shares;

- four million two hundred twenty one thousand eight hundred (4,221,800) class C shares; and

- four million two hundred twenty one thousand eight hundred (4,221,800) class D shares.

All powers are given to the board of directors of the Company to implement this change, to exchange the existing shares of the Company against new shares of the relevant category to each shareholder and to proceed to the necessary entries in the shareholders' register of the Company.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, article 5 of the articles of association of the Company is amended to read as follows:

" **Art. 5.** The subscribed share capital is set at one million nine hundred thousand euro (EUR 1,900,000.-), represented by eight million one hundred eighty one thousand four hundred (8,181,400) class A shares, two million three hundred seventy five thousand (2,375,000) class B shares, four million two hundred twenty one thousand eight hundred (4,221,800) class C shares and four million two hundred twenty one thousand eight hundred (4,221,800) class D shares, each having a par value of EUR 0.10 (ten cent) per share each.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in Article 10 below."

Third resolution

The general meeting decides to fully restate the articles of association of the Company, without modifying its corporate purpose, so as to read as follows:

Definitions

Unless otherwise specified, capitalized terms used in these articles of association shall have the meaning set forth below,

"Allocation Notice" has the meaning given to this term in Article 7.5 of the Articles of Association.

"Articles of Association" mean the articles of association of the Company as amended from time to time.

"Beneficiaries of the Pre-emption Right" has the meaning given to this term in Article 7.2 of the Articles of Association.

"Class A Shareholder" shall mean the holder of shares of class A, from time to time.

"Class B Shareholder" shall mean the holder of shares of class B, from time to time.

"Class C Shareholder" shall mean the holder of shares of class C, from time to time.

"Class D Shareholder" shall mean the holder of shares of class D, from time to time.

"Class A Shares" shall mean the shares of class A, having a par value of EUR 0.10 (ten cent) each, as issued from time to time with the rights set forth in the Articles of Association.

"Class B Shares" shall mean the shares of class B, having a par value of EUR 0.10 (ten cent) each, as issued from time to time with the rights set forth in the Articles of Association.

"Class C Shares" shall mean the shares of class C, having a par value of EUR 0.10 (ten cent) each, as issued from time to time with the rights set forth in the Articles of Association.

"Class D Shares" shall mean the shares of class D, having a par value of EUR 0.10 (ten cent) each, as issued from time to time with the rights set forth in the Articles of Association.

"Court Expert" has the meaning given to that term in Article 7.10 of the Articles of Association.

"Day" means any calendar day.

"Family of Class C Shareholder" means Mrs Janine Lianne Mackie and the present and future children born or to be born from the marriage between the Class C Shareholder and Mrs Janine Lianne Mackie.

"Family of Class D Shareholder" means Mrs Wilma Tondini and the present and future children born or to be born from the marriage between the Class D Shareholder and Mrs Wilma Tondini.

"Family Shareholders" means the Class C Shareholder, the Class D Shareholder, the Father and the Mother.

"Father" means the individual being the legal father of both the Class C Shareholder and the Class D Shareholder.

"Law" means the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

"Mother" means the individual being the legal mother of both the Class C Shareholder and the Class D Shareholder.

"Parties" shall mean the parties to any Shareholders' Agreement.

"Pre-emption Notice" has the meaning given to that term in Article 7.4 of the Articles of Association.

"Purchase Price" shall mean the purchase price for the Transferred Shares corresponding to the fair market value of the Transferred Shares at the time of the proposed Transfer determined as the case may be by the Seller's Expert, the Purchaser's Expert or the Court Expert by using a standard market multi criteria approach combining market multiples, book value, discounted cash flow or comparable public transaction of which price is known (taking into account circumstances at the time of the valuation and making all necessary adjustments to the assumption being used) and acting in a reasonable manner, at the time of transaction.

"Purchaser" has the meaning given to that term in Article 7.3 of the Article of Association.

"Purchaser's Expert" has the meaning given to that term in Article 7.10 of the Article of Association.

"Seller" has the meaning given to that term in Article 7.3 of the Articles of Association.

"Seller's Expert" has the meaning given to that term in Article 7.10 of the Articles of Association.

"Shares" means the shares of whatever category issued by the Company from time to time as well as any convertible bond, warrant or other security issued or to be issued by the Company from time to time entitling, or which may entitle, directly or indirectly, at any moment, by conversion, exchange, refund, presentation, or exercise of a warrant or in any other way, to attribution of shares or other securities representing or giving access to a portion of the share capital of the Company.

"Shareholders" means the Class A Shareholder, the Class B Shareholder, the Class C Shareholder and the Class D Shareholder from time to time.

"Shareholders' Agreement" means any shareholders' agreement with respect to the Company which may be concluded from time to time.

"Transfer" means any transfer of any kind, including without limitation:

- transfers of preferential subscription rights (droit préférentiel de souscription) pursuant to an increase in cash of share capital or any allotment right (droit d'attribution) pursuant to an increase of share capital by capitalisation of reserves, provisions or profits, including transfers by way of an individual waiver of such rights;

- onerous or gratuitous transfers, including transfers made pursuant to a public auction or court order or where the transfer of ownership is delayed;

- transfers following a death, or transfers made in the form of a payment in kind (dation de paiement) or by way of an exchange, split, securities loan, sale with option of redemption, contribution, partial hive-down (apport partiel d'actifs), merger or de-merger, irrespective of the form of the company, or transfers resulting from the creation of a lien, including without limitation, from the creation of a pledge (nantissement) of Shares or the enforcement of a pledge of Shares;

- transfers in trust, or by any other similar means.

"Transfer Notice" has the meaning given to this term in Article 7.3 of the Articles of Association.

"Transferred Shares" has the meaning given to this term in Article 7.3 of the Articles of Association.

"Unrestricted Transfers" has the meaning given to that term in Article 7.1 of the Articles of Association.

Art. 1. Form and Name. There exists a société anonyme under the name of "Euro Investments (E) S.A." (the "Company").

The Company may have one shareholder (the "Sole Shareholder") or more shareholders. If the Company has only one shareholder, the Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Any reference to the Shareholders in the Articles of Association shall be a reference to the Sole Shareholder if the Company has only one shareholder.

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg City by a resolution of the board of directors of the Company (the "Board") or, in the case of a single director of the Company (the "Sole Director") by a decision of the Sole Director.

The Board or, as the case may be, the Sole Director, shall further have the right to set up branches, offices, administrative centres and agencies wherever it shall deem fit, either within or outside of the Grand Duchy of Luxembourg.

Where the Board or, as the case may be, the Sole Director, determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a company incorporated in the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of a regularly constituted meeting of the Shareholders (the "General Meeting") adopted in the manner required for amendments of the Articles of Association, as prescribed in Article 10 below.

Art. 4. Corporate object. The corporate object of the Company is (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings) and receivables, claims or loans or other credit facilities and agreements or contracts relating thereto, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above).

The Company may borrow in any form. It may enter into any type of loan agreements and it may issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities including under one

or more issuance programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop such securities.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 5. Share capital. The subscribed share capital is set at one million nine hundred thousand euro (EUR 1,900,000.-), represented by eight million one hundred eighty one thousand four hundred (8,181,400) class A shares, two million three hundred seventy five thousand (2,375,000) class B shares, four million two hundred twenty one thousand eight hundred (4,221,800) class C shares and four million two hundred twenty one thousand eight hundred (4,221,800) class D shares, each having a par value of EUR 0.10 (ten cent) per share each.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles of Association, as prescribed in Article 10 below.

Art. 6. Shares. The shares of the Company shall be in registered form (actions nominatives) and will remain in registered form.

Each share is entitled to one vote.

A register of shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. Such register shall set forth the name of each Shareholder, its residence or elected domicile, the number of shares held by it, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

The Company will recognize only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

Art. 7. Transfer of shares.

Art. 7.1. Subject to the provisions of Article 7.11 of the Articles of Association, the following Transfers are not subject to the pre-emption right provided for in Article 7.2 and following (the "Unrestricted Transfers"):

- (i) any Transfer of Shares among the Parties;
- (ii) any Transfer of Shares from the Class C Shareholder to the Family of Class C Shareholder;
- (iii) any Transfer of Shares from the Class D Shareholder to the Family of Class D Shareholder;
- (iv) any Transfer of Shares by any Family Shareholder to a company that is one hundred per cent (100%) directly or indirectly owned by that Family Shareholder;
- (v) Any transfer of Shares by any Family Shareholder to any new family settlement or trust that may be established after the date of these Articles of Association by either the Father, the Mother or one of their lineal descendants, provided that the family settlement or trust satisfies the following conditions:

I) the settlement or trust must be for the exclusive benefit of either (a) one or more lineal descendants of the Father and the Mother, or (b) the surviving spouse of a deceased lineal descendant of the Father and the Mother, provided that at the time of the death of the deceased lineal descendant he or she was then legally married to said spouse and there were no legal proceedings then pending for a legal separation of the parties or for the dissolution of their marriage in any court;

II) the trustees of the settlement or trust must have first executed and delivered to the registered office of the Company an accession agreement agreeing to be bound by the terms and conditions contained in any Shareholders' Agreement.

Art. 7.2. Any Shareholder intending to Transfer all or part of his Shares other than pursuant to an Unrestricted Transfer grants the other Shareholders (the "Beneficiaries of the Pre-emption Right") the right to preempt all (and not part) of the Shares which are the subject of the Transfer (the "Pre-emption Right"). The Pre-emption right similarly applies mutatis mutandis pursuant to the conditions described below in the event of a Transfer resulting from a death.

Art. 7.3. Following receipt of a firm offer for the Shares made in good faith that a Shareholder (the "Seller") wishes to accept, the Seller shall notify the proposed Transfer of Shares (except for the Unrestricted Transfers referred to in Article 7.1) to the Beneficiaries of the Pre-emption Right as required pursuant to Article 7.2 above (the "Transfer Notice").

In the event of a Transfer resulting from a death, the Transfer Notice must be given upon opening of the procedure of transfer of the estate (ouverture de la succession) to the heirs (who shall be deemed to be the Sellers), by one of the duly authorised heirs.

The Transfer Notice must include the following information:

- i. the name (or company name) and the address (or the registered office) of the proposed purchaser(s) (individually or collectively, the "Purchaser");
- ii. the identity of the person(s) having ultimate control of the Purchaser (if the Purchaser is not an individual);
- iii. the number of Shares to be Transferred by the Seller (the "Transferred Shares");
- iv. the Purchase Price together with a copy of the relevant expert's reports in accordance with the provisions of Article 7.10 of the Articles of Association;
- v. the terms and conditions of payment of consideration for the Transferred Shares;
- vi. the other terms and conditions of the Transfer that would facilitate the valuation of the Purchaser's offer, including, inter alia, the warranties as to liabilities, net assets, of restitution of the price or any other warranties and assurances requested by the Purchaser together with the costs incurred in the Transfer; and
- vii. the accession agreement to any Shareholders' Agreement by the Purchaser if the Purchaser is not a party to any Shareholders' Agreement on the date of the Transfer Notice, without which the Transfer shall be prohibited.

Art. 7.4. Within one hundred and twenty (120) Days from receipt of the Transfer Notice, the Beneficiaries of the Pre-emption Right may notify the Seller in writing of their decision to pre-empt the Transferred Shares at the Purchase Price (the "Pre-emption Notice"). The Pre-emption Notice shall state the maximum number of Transferred Shares that the Beneficiary of the Pre-emption Right irrevocably undertakes to purchase. Failure to mention this information in the Pre-emption Notice will result in the Pre-emption Notice being void and in the beneficiary losing its Pre-emption Right.

Art. 7.5. If the pre-emption requests exceed the number of Transferred Shares, they shall be reduced in proportion to the number of shares already held by the Beneficiary of the Pre-emption Right that issued the request, as compared to the total number of shares already held by all of the Beneficiaries of the Pre-emption Right that exercised their right, provided that such allocation of Shares may allow but shall not oblige any Beneficiary of the Preemption Rights to purchase a number of Shares that exceeds its initial request. If any, the fractional Transferred Shares shall be allocated to the highest remainder.

The allocation of the Transferred Shares among the Beneficiaries of the Pre-emption Right that made pre-emption requests shall be notified by the Seller to the Beneficiaries of the Pre-emption Right within fifteen (15) Days from the expiry of the period of one hundred and twenty (120) Days referred to in Article 7.4 above for the exercise of the pre-emption right (the "Allocation Notice").

The Allocation Notice shall include as a schedule copies of all of the Pre-emption Notices received by the Seller.

Art. 7.6. In the event that all Transferred Shares are pre-empted, the Beneficiaries of the Pre-emption Right that made pre-emption requests shall purchase the Transferred Shares and pay the Seller the Purchase Price within a period of forty-five (45) Days following receipt of the Allocation Notice.

Art. 7.7. In the event that the pre-emption requests are less than the number of Transferred Shares, the Seller shall accept the pre-emption requests despite the shortfall. In this case, the Seller shall indicate in the Allocation Notice the number of Shares that are not pre-empted together with the allocation of the Transferred Shares which are pre-empted (pursuant to Article 7.5 above) among the Beneficiaries of the Pre-emption Right that exercised their right. The Beneficiaries of the Pre-emption Right shall purchase the relevant number of Transferred Shares and pay the Seller the Purchase Price within a period of fifteen (15) Days following receipt of the Allocation Notice. The Seller shall be free to Transfer the Shares that are not pre-empted pursuant to Article 7.8 below.

Art. 7.8. In the event that the Beneficiaries of the Pre-emption Right do not exercise their pre-emption right, the Seller may Transfer all, but not part, of the Transferred Shares within a period of fifteen (15) Days from the date of the waiver or loss of the pre-emption right.

The terms and conditions of this Transfer, particularly with respect to the Purchase Price, must be the same as those described in the Transfer Notice, otherwise a new pre-emption right procedure will commence, applicable to the Transfer contemplated by the Seller.

Art. 7.9. Any Transfer or purported Transfer in violation of the provisions of these Articles of Association or of any provisions of any Shareholders' Agreement shall be null and void ab initio and of no force and effect and the purported transferees shall have no rights or privileges in, or with respect to, the Company or the Shares purported to have been so Transferred and the Company shall not give any effect to such attempted Transfer in its books and records.

Art. 7.10. The Purchase Price for the Transferred Shares shall be determined as follows:

a. The Purchase Price shall be determined by an expert (the "Seller's Expert") designated by the Seller among the investment bank/audit firms with international reputation operating in Luxembourg, that are independent towards the Parties.

b. The Sellers' Expert will use its best endeavours to issue its report to the Seller and the Purchaser within a period of thirty (30) Days from his appointment.

c. If the Purchaser does not agree on the determination of the Purchase Price performed by the Seller's Expert, he may appoint another expert (the "Purchaser's Expert") to be designated among the investment bank/audit firms with international reputation operating in Luxembourg, that are independent towards the Parties to proceed to a new determination of the Purchase Price.

d. The Purchaser's Expert will use its best endeavours to issue its report to the Seller and the Purchaser within a period of thirty (30) Days from his appointment.

e. If the Seller and the Purchaser cannot reach an agreement on the determination of the Purchase Price following the issue of the Purchaser's Expert report, any of them may request the President of the Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, to appoint an expert (the "Court Expert") who shall be chosen from the investment banks/audit firms with international reputation operating in Luxembourg, that are independent towards the Parties with the mission to determine the Purchase Price. The Court Expert shall act as the joint representative of the parties within the meaning of article 1592 of the Luxembourg Civil Code. The Court Expert will use its best endeavours to issue its report to the Seller and to the Purchaser within a period of thirty (30) Days from his appointment. The Purchase Price determined by the Court Expert shall be final and binding.

f. Within a period of eight (8) Days from the determination of the Purchase Price, the Seller shall send the Beneficiaries of the Pre-emption Right a Transfer Notice in accordance with the provision of Article 7.3 above. Following the sending of the Transfer Notice, the procedure shall commence pursuant to the provisions of Article 7.4 and following above.

g. The fees and disbursements of the Seller's Expert shall be borne by the Seller.

h. The fees and disbursements of the Purchaser's Expert shall be borne by the Purchaser.

i. The fees and disbursements of the Court Expert shall be borne by the Purchaser, if the Purchase Price determined by the Court Expert is higher than or equal to the Purchase Price determined by the Seller's Expert), or by the Seller if the Purchase Price determined by the Court Expert is lower than the Purchase Price determined by the Seller's Expert. .

Art. 7.11. In all situations referred to herein (including, for the avoidance of doubts, Transfers pursuant to an Unrestricted Transfer), when a transferee of Shares is not already a party to the Shareholders' Agreement, the Transfer may only be validly completed if the transferee has provided an accession agreement to the Shareholders' Agreement at least five (5) Days prior to such Transfer.

Art. 8. Powers of the general meeting. As long as the Company has only one shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles of Association, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of Shareholders. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

Art. 9. Annual general meeting - Other general meetings. The annual General Meeting shall be held, in accordance with the Law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of such meeting, on 1 June at 10.30 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board exceptional circumstances so require.

Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of such meeting.

Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the Shareholders attending the General Meeting can be identified, (ii) all persons participating in the General Meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the General Meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate, and participating in the General Meeting by such means shall constitute presence in person at such General Meeting.

Any Shareholder may participate in a General Meeting by way of a voting bulletin.

Art. 10. Notice, Quorum, Convening notices, Powers of attorney and Vote. The notice periods and quorum provided for by the Law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

The Board or, as the case may be, the Sole Director, as well as the statutory auditors, if existing, or, if exceptional circumstances require so, a category A director acting jointly with a category B director may convene a General Meeting. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month, if Shareholders representing one-tenth of the capital require it in writing, with an indication of the agenda. One or more Shareholders representing at least one tenth of the subscribed capital may require the entry of one or more items on the agenda of any General Meeting. This request must be addressed to the Company at least 5 (five) days before the relevant General Meeting.

Except as otherwise required by the Law or by these Articles of Association, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

However, resolutions to alter the Articles of Association may only be adopted in a General Meeting where at least one half of the share capital is present or represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles of Association and, as the case may be, the text of those which concern the objects or the form of the Company. If the first of these conditions is not satisfied, a second General Meeting may be convened, in the manner prescribed by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous General Meeting. The second General Meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both such meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes expressed at the relevant General Meeting. Votes relating to shares for which a Shareholder did not participate in the vote, abstain from voting, cast a blank (blanc) or spoilt (nul) vote are not taken into account to calculate the majority.

The nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of the Shareholders.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person who need not be a Shareholder as its proxy in writing whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed.

If all the Shareholders are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of such meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

The Shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletin) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (i) the name, first name, address and the signature of the relevant Shareholder, (ii) the indication of the shares for which the Shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth in the convening notice and (iv) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. In order to be taken into account, the original voting bulletins must be received by the Company before the relevant General Meeting is held.

Art. 11. Management. For so long as the Company has a single shareholder, the Company may be managed by a Sole Director who does not need to be a Shareholder. Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) members. In case of several directors, the directors shall be of category A or of category B albeit that in such case at least one (1) director shall be of category A and at least one (1) director shall be of category B. The directors need not be Shareholders. The Sole Director and the members of the Board shall be elected by the General Meeting for a term not exceeding six (6) years and shall be eligible for re-appointment.

The General Meeting shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by a resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

In dealing with third parties, the director(s) shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of Articles 11 and 16 shall have been complied with.

The Sole Director, or in case of plurality of directors, the Board may subdelegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The Sole Director, or in case of plurality of directors, the Board will determine the agent's responsibilities and his remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 12. Meetings of the board. The Board shall appoint a chairman (the "Chairman") among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board. The Chairman will preside at all meetings of the Board. In his/her absence, the other members of the Board will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or represented at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman at the place indicated in the notice of meeting.

In case of plurality of directors, notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors in writing or by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, twentyfour (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, of each member of the Board. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing in writing, whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another director as his or her proxy.

Directors may also cast their vote by telephone confirmed in writing.

One member of the Board may represent more than one prevented member at a meeting of the Board provided that always at least two (2) members, who either are present in person or assist at such meeting by way of any means of communication that complies with the requirements set forth in the next paragraph, participate in a meeting of the Board.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can deliberate or act validly only if at least half of its members, and at least one (1) category A director and one (1) category B Director, are present or represented at a meeting of the Board.

The resolutions of the Board shall be adopted by the majority of the directors present or represented, as long as they are at least adopted by one (1) category A director and one (1) category B director. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions, and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

The present Article does not apply in the case that the Company is managed by a single director.

Art. 13. Minutes of meetings of the board or of resolutions of the sole director. The resolutions passed by the Sole Director or the Board shall be documented by written minutes held at the Company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting, or by all the directors present at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, or the Sole Director (as the case may be).

Art. 14. Powers of the board. The Board, or as the case may be, the Sole Director is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles of Association to the General Meeting fall within the competence of the Board, or as the case may be, the Sole Director.

Art. 15. Delegation of powers. The Board, or as the case may be, the Sole Director may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a Shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board, or as the case may be, the Sole Director may appoint a person, either a Shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors, president or any other position of any such entity. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors, president or any other position of any such entity.

The Board, or as the case may be, the Sole Director is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 16. Binding signatures. In case of a Sole Director, the Company shall be bound by the sole signature of the Sole Director, and, in case of plurality of directors, by the joint signature of a category A director and a category B director. As a consequence thereof, in the case of plurality of Directors, two (2) directors of the same category shall not be able to validly bind the Company.

The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or the sole signature of the person to whom specific signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

Within the boundaries of the daily management, the Company may also be bound by the sole signature, as the case may be, of the person appointed to that effect in accordance with the first paragraph of Article 15 above.

Art. 17. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company are interested in, or are a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any Director may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following General Meeting. This paragraph does not apply to a Sole Director.

For so long as the Company has a Sole Director, the transactions entered into by the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company shall be set forth in minutes which will be presented to the next following General Meeting.

The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company which are entered into on arm's length terms.

Art. 18. Indemnification. The Company may indemnify any director or officer of the Company and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at his request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct.

In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 19. Statutory auditor (commissaire aux comptes) - Independent external auditor (réviseur d'entreprises). The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), or, where required by Luxembourg law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises). The statutory auditor shall be elected for a term not exceeding six (6) years and shall be eligible for re-appointment.

The statutory auditor will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

Where required by Luxembourg law, the operations of the Company shall be supervised by one or several independent external auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises). Such external auditor shall be appointed by the General Meeting which determine their number, their remuneration and the term of their office.

Art. 20. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on 1 April and end on 31 March of the following year.

Art. 21. Annual accounts. Each year, at the end of the financial year of the Company, the Board or, as the case may be, the Sole Director will draw up the annual accounts of the Company in the form required by Luxembourg law.

At the latest one month prior to the annual General Meeting, the Board or, as the case may be, the Sole Director will submit the Company's balance sheet and profit and loss account together with its report and such other documents as may be required by Luxembourg law to the statutory auditor, or, as applicable, the independent auditor of the Company who will thereupon draw up its report.

At the latest fifteen (15) days prior to the annual General Meeting, the balance sheet, the profit and loss account, the reports of the Board and of the statutory auditor, or, as applicable, the independent auditor, and such other documents as may be required by Luxembourg law shall be deposited at the registered office of the Company where they will be available for inspection by the Shareholders during regular business hours.

Art. 22. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Luxembourg law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in Article 5 above, but shall again be compulsory if the reserve falls below such onetenth.

The annual General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of. Generally, the General Meeting may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion it believes best suits the corporate purpose and policy and within the limits of the Law.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board or, as the case may be, the Sole Director and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board or, as the case may be, the Sole Director.

The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

Art. 23. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles of Association, as prescribed in Article 10 above. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidators).

Art. 24. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles of Association shall be determined in accordance with the Law.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-huit mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «Euro Investment (E) S.A.», une société anonyme, ayant son siège social à 18 rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107973 (la «Société»), constituée suivant acte notarié en date du 12 mai 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations du 3 octobre 2005, numéro 976. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié daté du 30 juin 2009, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations du 27 juillet 2009, numéro 1448.

L'assemblée est ouverte heures sous la présidence de Monsieur Alexandre Gobert, maître en droit, demeurant à Luxembourg,

qui nomme Monsieur Sigurdur Gudmannsson, maître en droit, demeurant à Luxembourg comme secrétaire.

L'assemblée élit Mademoiselle Alexandra Pizzo, maître en droit, demeurant à Luxembourg comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Création de quatre (4) catégories d'actions dans le capital social de la Société, nommément les actions de catégorie A, les actions de catégorie B, les actions de catégorie C et les actions de catégorie D;
2. Modification en conséquence de l'article 5 des statuts de la Société;
3. Refonte complète des statuts de la Société sans pour autant en modifier l'objet social;
4. Divers.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée, peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'approuver la création de quatre (4) catégories d'actions dans le capital social de la Société, à savoir les actions de catégorie A, les actions de catégorie B, les actions de catégorie C et les actions de catégorie

D et décide de répartir les dix-neuf millions (19.000.000) d'actions existantes de la Société entre les différentes catégories comme suit:

- huit millions cent quatre-vingt-un mille quatre cents (8.181.400) actions de catégorie A;
- deux millions trois cent soixante-quinze mille (2.375.000) actions de catégorie B;
- quatre millions deux cent vingt-et-un mille huit cents (4.221.800) actions de catégorie C; et
- quatre millions deux cent vingt-et-un mille huit cents (4.221.800) actions de catégorie D.

Tout pouvoir est donné au conseil d'administration de la Société pour mettre en oeuvre ces changements, pour échanger les actions existantes de la Société contre les nouvelles actions de la catégorie pertinente et pour procéder à l'inscription de ces changements sur le registre d'actionnaires.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'article 5 des statuts de la Société est modifié pour avoir la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à un million neuf cent mille euros (EUR 1.900.000), représenté par huit millions cent quatre-vingt-un mille quatre cents (8.181.400) actions de catégorie A, deux millions trois cent soixante-quinze mille (2.375.000) actions de catégorie B, quatre millions deux cent vingt-et-un mille huit cents (4.221.800) actions de catégorie C et quatre millions deux cent vingt-et-un mille huit cents (4.221.800) actions de catégorie D, ayant une valeur nominale de EUR 0.10 (dix cents) chacune.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'Article 10 ci-après.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société, sans pour autant en modifier l'objet social, qui auront désormais la teneur suivante:

Définitions

Sauf dispositions contraires, les mots et les expressions utilisés dans ces statuts et commençant par une majuscule auront les significations suivantes.

«Actionnaires» signifie l'Actionnaire de Catégorie A, l'Actionnaire de Catégorie B, l'Actionnaire de Catégorie C et l'Actionnaire de Catégorie D au fil du temps;

«Actionnaire de Catégorie A» signifie le détenteur d'actions de catégorie A au fil du temps;

«Actionnaire de Catégorie B» signifie le détenteur d'actions de catégorie B au fil du temps;

«Actionnaire de Catégorie C» signifie le détenteur d'actions de catégorie C au fil du temps;

«Actionnaire de Catégorie D» signifie le détenteur d'actions de catégorie D au fil du temps;

«Actionnaires Familiaux» signifie l'Actionnaire de Catégorie C, l'Actionnaire de Catégorie D, la Mère et le Père;

«Acquéreur» a la signification qui lui est donné à l'article 7.3 des Statuts;

«Actions» signifie les actions de quelque catégorie que ce soit émises par la Société au fil du temps ainsi que toute obligation convertible, warrant ou tout autre titre émis ou à émettre qui seront émis pas la Société au fil du temps donnant droit, ou pouvant donner droit, directement ou indirectement, à tout moment par conversion, échange, remboursement, présentation ou exercice d'un warrant ou de toute autre manière, à l'attribution d'actions ou d'autres titres représentant ou donnant accès à une partie du capital social de la Société;

«Actions Transférées» a la signification qui lui est donnée à l'article 7.3 des Statuts;

«Actions de Catégorie A» signifie les actions de catégorie A, ayant une valeur nominale de EUR 0.10 (dix cents) chacune, telles qu'é émises au fil du temps avec les droits prévus dans les Statuts;

«Actions de Catégorie B» signifie les actions de catégorie B, ayant une valeur nominale de EUR 0.10 (dix cents) chacune, telles qu'é émises au fil du temps avec les droits prévus dans les Statuts;

«Actions de Catégorie C» signifie les actions de catégorie C, ayant une valeur nominale de EUR 0.10 (dix cents) chacune, telles qu'é émises au fil du temps avec les droits prévus dans les Statuts;

«Actions de Catégorie D» signifie les actions de catégorie D, ayant une valeur nominale de EUR 0.10 (dix cents) chacune, telles qu'é émises au fil du temps avec les droits prévus dans les Statuts;

«Bénéficiaires du Droit de Prémption» a la signification qui lui est donnée à l'article 7.2 des Statuts;

«Cédant» a la signification qui lui est donné à l'article 7.3 des Statuts;

«Expert Nommé par l'Acquéreur» a la signification qui lui est donnée à l'article 7.10 des Statuts;

«Expert Nommé par la Cour» a la signification qui lui est donnée à l'article 7.10 des Statuts;

«Expert Nommé par le Cédant» a la signification qui lui est donnée à l'article 7.10 des Statuts;

«Famille de l'Actionnaire de Catégorie C» signifie Mme Janine Lianne Mackie et les enfants présents et futurs, nés ou à naître du mariage entre l'Actionnaire C et Mme Janine Lianne Mackie;

«Famille de l'Actionnaire de Catégorie D» signifie Mme Wilma Tondini et les enfants présents et futurs, nés ou à naître du mariage entre l'Actionnaire D et Mme Wilma Tondini;

«Jour» signifie tout jour calendaire; «Loi» signifie la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée;

«Mère» signifie la personne physique étant légalement la mère de l'Actionnaire de Catégorie C et de l'Actionnaire de Catégorie D;

«Notification de Prémption» a la signification qui lui est donnée à l'article 7.4 des Statuts;

«Notification de Répartition» a la signification qui lui est donnée à l'article 7.5 des Statuts;

«Notification de Transfert» a la signification qui lui est donnée à l'article 7.3 des Statuts;

«Pacte d'Actionnaires» signifie tout pacte d'actionnaire relatif à la Société qui peut être signée au fil du temps;

«Parties» signifie toutes les parties à un Pacte d'Actionnaires;

«Père» signifie la personne physique étant légalement le père de l'Actionnaire de Catégorie C et de l'Actionnaire de Catégorie D;

«Prix d'Achat» signifie le prix d'achat pour les Actions Transférées correspondant à la juste valeur de marché des Actions Transférées au moment du Transfert proposé déterminé par, selon le cas, l'Expert Nommé par le Cédant, l'Expert Nommé par l'Acquéreur ou l'Expert Nommé par la Cour en utilisant une approche de marché multi-critères combinant des indices de marché, la valeur comptable, les flux de trésorerie ou une transaction publique comparable dont le prix est connu (prenant en compte les circonstances au moment de l'évaluation et faisant tous les ajustement nécessaires aux suppositions utilisées) et agissant de manière raisonnable au moment de la transaction;

«Statuts» signifient les statuts de la Société tels que modifiés dans le temps;

«Transfert» signifie tout transfert sous quelque forme que ce soit, notamment, sans que cette liste soit limitative:

- les transferts de droits préférentiels de souscription résultant d'une augmentation de capital en numéraire ou de droits d'attribution d'Actions résultant d'une augmentation de capital par incorporation de réserves, provisions ou bénéfices, y compris par voie de renonciation individuelle à de tels droits;

- les transferts à titre gratuit ou onéreux, alors même qu'ils auraient lieu par voie d'adjudication publique ou en vertu d'une décision de justice ou que le transfert de propriété soit retardé;

- les transferts en raison d'un décès, ou sous forme de dation en paiement, par voie d'échange, de partage, de prêt de titres, de vente à réméré, d'apport en société, d'apport partiel d'actif, de fusion ou de scission, quelle que soit la forme de la ou des sociétés, ou à titre de garantie, résultant notamment de la constitution d'un nantissement d'Actions ou de la réalisation d'un nantissement d'Actions;

- les transferts en fiducie, ou de toute autre manière semblable.

«Transferts Libres» a la signification qui lui est donnée à l'article 7.1 des Statuts;

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination. Il existe une société anonyme sous la dénomination de «Euro Investments (E) S.A.» (la «Société»).

La Société peut avoir un actionnaire unique (l' «Actionnaire Unique») ou plusieurs actionnaires. Si la Société n'a qu'un seul actionnaire, elle n'est pas dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Toute référence aux Actionnaires dans les Statuts est une référence à l'Actionnaire Unique si la Société n'a qu'un seul actionnaire.

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg Ville par simple décision du conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration») ou, dans le cas d'un administrateur unique de la Société (l'«Administrateur Unique») par une décision de l'Administrateur Unique.

Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, a encore le droit de créer des succursales, bureaux, centres administratifs et agences en tous lieux appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et les personnes se trouvant à l'étranger se produiront ou seront imminents, il peut transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution d'une assemblée des Actionnaires régulièrement constituée (l'«Assemblée Générale») statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'Article 10 ci-après.

Art. 4. Objet social. La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que

l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds communs de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire) et créances, de prêts ou toute autre facilité de crédit, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus).

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à tous types de contrats de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et tous types d'instruments de dette ou de créance, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre société.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre un portefeuille de valeurs mobilières de n'importe quelle origine, pour participer dans la constitution, le développement et le contrôle de n'importe quelle entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières, pour en disposer par voie de vente, transferts, échanges ou autrement et pour développer ses valeurs mobilières.

La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêts de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération n'est pas limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à un million neuf cent mille euros (EUR 1.900.000), représenté par huit millions cent quatre-vingt-un mille quatre cents (8.181.400) actions de catégorie A, deux millions trois cent soixante-quinze mille (2.375.000) actions de catégorie B, quatre millions deux cent vingt-et-un mille huit cents (4.221.800) actions de catégorie C et quatre millions deux cent vingt-et-un mille huit cents (4.221.800) actions de catégorie D, ayant une valeur nominale de EUR 0.10 (dix cents) chacune.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'Article 10 ci-après.

Art. 6. Actions. Les actions de la Société sont nominatives et resteront nominatives.

Chaque action donne droit à une voix.

Un registre de(s) actionnaire(s) est tenu au siège social de la Société où il peut être consulté par tout Actionnaire. Ce registre contient le nom de chaque Actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions est établie par inscription dans ledit registre.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une action viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle est appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

Art. 7. Transfert des actions.

Art. 7.1. Sous réserve des stipulations de l'article 7.11 des Statuts, les Transferts suivants ne sont pas soumis au droit de préemption prévu aux articles 7.2 et suivants (les "Transferts Libres"):

- (i) tout Transfert d'Actions entre les Parties;
- (ii) tout Transfert d'Actions de l'Actionnaire de Catégorie C à la Famille de l'Actionnaire de Catégorie C;
- (iii) tout Transfert d'Actions de l'Actionnaire de Catégorie D à la Famille de l'Actionnaire de Catégorie D;

(iv) tout Transfert d'Actions par l'un des Actionnaires Familiaux à une société qui est détenue à cent pour cent (100%) directement ou indirectement par cet Actionnaire Familial;

(v) tout Transfert d'Actions par un Actionnaire Familial à un nouveau settlement ou fidéicomis (trust) familial qui pourrait être établi après la date de ces Statuts par le Père, la Mère ou l'un de leurs descendants directs, à condition que le settlement ou fidéicomis (trust) familial remplissent les critères suivants:

i. le settlement ou fidéicomis (trust) familial doit être pour le bénéfice exclusif de (a) l'un ou plusieurs des descendants directs du Père et de la Mère, ou (b) le conjoint survivant d'un descendant direct du Père ou de la Mère décédé, à condition qu'au moment de son décès, le descendant direct ait été marié légalement au conjoint en question et qu'il n'y ait pas eu d'action en justice pendant pour une séparation légale ou la dissolution de leur mariage devant tout tribunal,

ii. les bénéficiaires du settlement ou fidéicomis (trust) familial doivent avoir d'abord signé et remis au siège social de la Société un contrat d'adhésion par lequel ils acceptent d'être liés par les modalités et conditions contenues dans tout Pacte d'Actionnaires.

Art. 7.2. Chaque Actionnaire envisageant de Transférer tout ou partie de ses Actions, autrement que dans le cadre d'un Transfert Libre, consent aux autres Actionnaires (les "Bénéficiaires du Droit de Prémption") le droit de préempter la totalité (et non une partie seulement) des Actions objet du Transfert. Le droit de préemption s'applique également mutatis mutandis en cas de Transfert en raison d'un décès dans les conditions décrites ci-après.

Art. 7.3. Un Actionnaire ayant reçu une offre ferme faite de bonne foi qu'il souhaite accepter (le "Cédant"), doit notifier son projet de Transfert d'Actions (autre que les Transferts Libres visés à l'article 7.1) aux Bénéficiaires du Droit de Prémption comme prévu à l'article 7.2 ci-dessus (la "Notification de Transfert").

En cas de Transfert en raison d'un décès, la Notification de Transfert devra être effectuée dès l'ouverture de la succession au profit des héritiers (qui seront réputés être des Cédants), par l'un des héritiers dûment mandaté.

La Notification de Transfert devra comporter les éléments suivants:

i. le nom (ou la dénomination sociale) et l'adresse (ou le siège social) du ou des cessionnaires envisagés (individuellement ou ensemble l'"Acquéreur");

ii. l'identité de la ou des personnes contrôlant en dernier ressort l'Acquéreur (s'il ne s'agit pas de personnes physiques);

iii. le nombre d'Actions devant être Transférées par le Cédant (les "Actions Transférées");

iv. le Prix d'Achat avec une copie du rapport de l'expert approprié conformément aux dispositions de l'article 7.10 des Statuts;

v. les modalités de paiement des Actions Transférées;

vi. les autres modalités et conditions du Transfert permettant d'apprécier l'offre de l'Acquéreur, en particulier, les garanties de passif, d'actif net, de restitution de prix ou toutes autres garanties et assurances requises par l'Acquéreur ainsi que les frais exposés; et

vii. l'accord d'adhésion de l'Acquéreur à tout Pacte d'Actionnaires de l'Acquéreur si l'Acquéreur n'est pas partie au Pacte d'Actionnaires à la date de la Notification de Transfert, faute de quoi le Transfert sera interdit.

Art. 7.4. Dans les cent vingt (120) Jours de la réception de la Notification de Transfert, les Bénéficiaires du Droit de Prémption pourront notifier le Cédant de leur décision de préempter les Actions Transférées au Prix d'Achat (la "Notification de Prémption"). La Notification de Prémption comportera, sous peine de nullité de la Notification de Prémption et de déchéance des droits prévus au présent article, l'indication du nombre maximum d'Actions Transférées que le Bénéficiaire du Droit de Prémption s'engage irrévocablement à préempter.

Art. 7.5. Si les demandes de préemption dépassent le nombre d'Actions Transférées elles seront réduites proportionnellement au nombre d'actions déjà détenues par le Bénéficiaire du Droit de Prémption dont émane la demande, par rapport au nombre total d'actions déjà détenues par l'ensemble des Bénéficiaires du Droit de Prémption ayant préempté à condition qu'une telle répartition des Actions puisse permettre mais ne pas forcer tout Bénéficiaire du Droit de Prémption à acheter un nombre d'Actions qui dépasserait sa requête initiale. S'il en existe, les rompus des Actions Transférées seront attribués au plus fort reste.

La répartition des Actions Transférées entre les Bénéficiaires du Droit de Prémption ayant préempté sera notifiée par le Cédant aux Bénéficiaires du Droit de Prémption dans un délai de quinze (15) Jours à compter de l'expiration du délai de cent vingt (120) Jours visé à l'article 7.4 ci-dessus pour l'exercice du droit de préemption (la "Notification de Répartition").

La Notification de Répartition comportera en annexe copie de l'ensemble des Notifications de Prémption reçues par le Cédant.

Art. 7.6. Dans l'hypothèse où la totalité des Actions Transférées serait préemptée, les Bénéficiaires du Droit de Prémption ayant préempté disposeront d'un délai de quarante-cinq (45) Jours à compter de la réception de la Notification de Répartition pour acquérir les Actions Transférées et verser au Cédant le Prix d'Achat.

Art. 7.7. Au cas où les demandes de préemption seraient inférieures au nombre d'Actions Transférées, le Cédant devra les accepter malgré l'insuffisance. Dans ce cas, le Cédant, devra indiquer dans la Notification de Répartition le nombre

d'Actions non préemptés ainsi que la répartition des Actions Transférées qui ont été préemptées (conformément à l'article 7.5 ci-dessus) entre les Bénéficiaires du Droit de Préemption ayant exercé leur droit. Ces Bénéficiaires du Droit de Préemption disposeront d'un délai de quinze (15) Jours à compter de la réception de la Notification de Répartition pour acquérir les Actions Transférées et verser au Cédant le Prix d'Achat. Le Cédant sera libre de Transférer les Actions non préemptés dans les conditions visées à l'article 7.8 ci-après.

Art. 7.8. Dans le cas où les Bénéficiaires du Droit de Préemption n'exerceraient pas leur droit de préemption, le Cédant pourra dans un délai de quinze (15) Jours à compter du moment de la renonciation ou de la perte du droit de préemption, procéder au Transfert de la totalité, mais non partie seulement, des Actions Transférées.

Ce Transfert devra être effectué dans des conditions, notamment concernant le Prix d'Achat, équivalentes à celles décrites dans la Notification de Transfert. A défaut de respecter les conditions visées ci-dessus, le droit de préemption s'appliquera de nouveau au Transfert envisagé par le Cédant.

Art. 7.9. Tout Transfert ou tout prétendu Transfert en violation des dispositions des Statuts ou de toute stipulation d'un Pacte d'Actionnaires sera nul et non avenu ab initio et sans effet et les prétendu acquéreurs n'auront ni droit ni privilèges sur ou en relation avec la Société et les Actions prétendument Transférées et la Société ne donnera aucun effet à une telle tentative de Transfert dans ses registres.

Art. 7.10. Le Prix d'Achat pour les Actions Transférées sera déterminé comme suit:

a) Le Prix d'Achat sera déterminé par un expert désigné par le Cédant (l'«Expert Nommé par le Cédant») parmi les banques d'affaires/cabinet d'audit de renommée internationale établi(e)s sur la place de Luxembourg, n'étant pas lié(e)s aux Parties.

b) L'Expert Nommé par le Cédant devra faire ses meilleurs efforts pour communiquer son rapport au Cédant et à l'Acquéreur dans un délai de trente (30) Jours à compter de sa désignation.

c) Si l'Acquéreur n'est pas d'accord avec l'évaluation faite par l'Expert Nommé par le Cédant, il pourra désigner un autre expert (l'«Expert Nommé par l'Acquéreur») parmi les banques d'affaires/cabinet d'audit de renommée internationale établi(e)s sur la place de Luxembourg, n'étant pas lié(e)s aux Parties, pour procéder à une nouvelle détermination du Prix d'Achat.

d) L'Expert Nommé par l'Acquéreur devra faire ses meilleurs efforts pour communiquer son rapport au Cédant et à l'Acquéreur dans un délai de trente (30) Jours à compter de sa désignation.

e) Si le Cédant et l'Acquéreur n'arrivent pas à trouver un accord sur la détermination du Prix d'Achat suite à la communication du rapport de l'Expert Nommé par l'Acquéreur, chacun d'eux pourra demander au Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg de désigner un expert (l'«Expert Nommé par la Cour») parmi les banques d'affaires/cabinet d'audit de renommée internationale établi(e)s sur la place de Luxembourg, n'étant pas lié(e)s aux Parties, avec pour mission de déterminer le Prix d'Achat. L'Expert Nommé par la Cour agira en qualité de mandataire commun des parties au sens de l'article 1592 du code civil luxembourgeois. L'Expert Nommé par la Cour devra faire ses meilleurs efforts pour communiquer son rapport au Cédant et à l'Acquéreur dans un délai de trente (30) Jours à compter de sa désignation. Le Prix d'Achat déterminé par l'Expert Nommé par la Cour sera final et liant.

f) Dans un délai de huit (8) Jours à compter de la détermination du Prix d'Achat, le Cédant adressera aux Bénéficiaires du Droit de Préemption une Notification de Transfert conformément aux dispositions de l'article 7.3 ci-dessus. Suivant l'envoi de la Notification de Transfert, la procédure commencera conformément aux dispositions des articles 7.4 et suivants.

g) Les frais et honoraires de l'Expert Nommé par le Cédant seront supportés par le Cédant.

h) Les frais et honoraires de l'Expert Nommé par l'Acquéreur seront supportés par l'Acquéreur.

i) Les frais et honoraires de l'Expert Nommé par la Cour seront supportés par l'Acquéreur si le Prix d'Achat déterminé par l'Expert Nommé par la Cour est supérieur ou égal au Prix d'Achat déterminé par l'Expert Nommé par le Cédant, ou par le Cédant si le Prix d'Achat déterminé par l'Expert Nommé par la Cour est inférieur au Prix d'Achat déterminé par l'Expert Nommé par le Cédant.

Art. 7.11. Dans toutes les situations auxquelles il est fait ici référence (et comprenant les Transferts suivant un Transfert Libre), quand le cessionnaire des Actions n'est pas déjà partie au Pacte d'Actionnaires, le Transfert sera valablement conclu uniquement si le cessionnaire présente un contrat d'adhésion au Pacte d'Actionnaires au moins cinq (5) Jours avant un tel Transfert.

Art. 8. Pouvoirs de l'assemblée générale. Aussi longtemps que la Société n'a qu'un seul actionnaire unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un seul actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Actionnaires, toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les Actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 9. Assemblée générale annuelle - Autres assemblées générales. L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la Loi, à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le 1^{er} juin de chaque année à 10.30 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales peuvent se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

Tout Actionnaire peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Tout Actionnaire peut participer à une Assemblée Générale par bulletin de vote.

Art. 10. Délais de convocation, Quorum, Avis de convocation, Procurations et Vote. Les délais de convocation et quorum requis par la Loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Une Assemblée Générale peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique, selon le cas, ou par le Commissaire aux comptes, s'il existe, ou, si des circonstances exceptionnelles le requièrent, un administrateur de catégorie A agissant conjointement avec un administrateur de catégorie B. Ils sont obligés de la convoquer de façon qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des Actionnaires représentant le dixième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour. Un ou plusieurs Actionnaires représentant au moins un dixième du capital social peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs points à l'ordre du jour de toute Assemblée Générale. Cette demande doit être envoyée par lettre recommandée 5 (cinq) jours au moins avant la tenue de l'Assemblée Générale en question.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi luxembourgeoise ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

Cependant, les décisions pour modifier les Statuts peuvent seulement être adoptées par une Assemblée Générale représentant au moins la moitié du capital social et pour laquelle l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la Société. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle Assemblée Générale peut être convoquée, dans les formes prévues par la Loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indique la date et le résultat de la précédente Assemblée Générale. La seconde Assemblée Générale délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix exprimées. Les voix attachées aux actions pour lesquelles l'Actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul ne sont pas pris en compte pour le calcul de la majorité.

Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Actionnaires.

Chaque Actionnaire peut prendre part à toute Assemblée Générale en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), une autre personne comme mandataire, qui est Actionnaire ou non.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci peut être tenue sans convocation préalable.

Les Actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un formulaire) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à condition que les formulaires indiquent (i) nom, prénom, adresse et signature de l'Actionnaire, (ii) l'indication des actions pour lesquelles l'Actionnaire exerce son droit, (iii) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (iv) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les formulaires originaux devront être envoyés à la Société avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Art. 11. Administration. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique qui n'a pas besoin d'être Actionnaire. Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société est administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois (3) membres. Lorsqu'il y a plusieurs administrateurs, les administrateurs seront de catégorie A ou de catégorie B. Dans ce cas, au moins un administrateur sera de catégorie A et au moins un administrateur de catégorie B. Les Administrateurs ne sont pas nécessairement Actionnaires. L'Administrateur Unique et les Administrateurs sont élus par l'Assemblée Générale pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils sont rééligibles.

L'Assemblée Générale détermine également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence d'administrateur restant, l'Assemblée Générale devra rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Vis-à-vis des tiers, le(s) administrateur(s) auront le pouvoir de représenter la Société en toute circonstance et d'effectuer tous les actes et toutes les opérations qui ne contreviennent pas à l'objet social de la Société, pourvu que les dispositions des articles 11 et 16 aient été respectées.

L'Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration, peut sous-déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration, déterminera les responsabilités et la rémunération (si existante) du mandataire, ainsi que la durée du mandat et toute autre condition y relative.

Art. 12. Réunions du conseil d'administration. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le «Président») parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Le Président préside toutes les réunions du Conseil d'Administration. En son absence, les autres membres du Conseil d'Administration nomment un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le Président au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

En cas de pluralité d'administrateurs, avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration est donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence sont mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs sont présents ou représentés lors de la réunion du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur donné par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise). Une convocation spéciale n'est pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant aux lieux et places prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut se faire représenter au Conseil d'Administration, en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, un autre administrateur comme son mandataire.

Les administrateurs peuvent également voter par téléphone, confirmé par écrit.

Un administrateur peut représenter plus d'un autre administrateur, à condition que deux (2) administrateurs au moins soient physiquement présents à la réunion ou y participent par un moyen de communication qui est autorisé par les dispositions du paragraphe qui suit.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre les autres participants et leur parler (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise de façon continue et (iv) les membres du Conseil d'Administration peuvent valablement délibérer.

Le Conseil d'Administration ne peut agir et délibérer valablement que si au moins la moitié de ses membres, et au moins un (1) administrateur de catégorie A (1) administrateur de catégorie B sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration.

Les résolutions du Conseil d'Administration seront prises par la majorité des administrateurs présents ou représentés, aussi longtemps qu'elles seront prises au moins par un (1) administrateur de catégorie A et un (1) administrateur de catégorie B. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion est prépondérante.

Nonobstant les dispositions précédentes, une résolution du Conseil d'Administration pourra aussi être passée par écrit, dans quel cas elle consistera en un ou plusieurs documents contenant cette résolution et signée par chaque administrateur. La date d'une telle résolution sera la date de la dernière signature.

Le présent Article ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 13. Procès-verbaux de réunions du conseil d'administration et des résolutions de l'administrateur unique. Les résolutions prises par l'Administrateur Unique ou par le Conseil d'Administration sont inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le Président ou un autre administrateur qui en aura assumé la présidence ou par tout administrateur ayant assisté à la réunion. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique sont signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président, ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

Art. 14. Pouvoirs du conseil d'administration. Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas.

Art. 15. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, peut nommer un délégué à la gestion journalière, Actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui a les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, peut nommer une personne, Actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration, président ou à toute autre fonction d'une telle entité. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société, et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration, président ou de toute autre fonction d'une telle entité.

Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 16. Signatures autorisées. En présence d'un seul administrateur, la Société est engagée par la signature de l'Administrateur Unique, et en présence de plusieurs administrateurs, par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B. Par conséquent, deux (2) administrateurs ayant le même pouvoir de signature ne sauront engager la Société.

La Société est engagée en plus par la signature conjointe de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, mais uniquement dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera engagée par la seule signature, selon le cas, de la personne nommée à cet effet conformément au premier paragraphe de l'Article 15 ci-dessus.

Art. 17. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, actionnaire, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de son intérêt personnel et contraire et il ne participera pas aux délibérations et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; un rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas en cas d'Administrateur Unique.

Tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique, des procès-verbaux devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société et ces procès-verbaux sont présentés à la prochaine Assemblée Générale.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 18. Indemnisation. La Société peut indemniser tout administrateur ou directeur de la Société et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement encourues par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure à laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est un administrateur ou directeur de la Société ou, à la requête de toute autre société de laquelle la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable de négligence grave ou de mauvaise gestion.

En cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs de la manière visée ci-dessus. Le précédent droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits auxquels il a droit.

Art. 19. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises indépendant. Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes ou, dans les cas prévus par la loi luxembourgeoise, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire aux comptes est élu pour une période n'excédant pas six (6) ans et il est rééligible.

Les commissaires aux comptes sont nommés par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Si requis par la loi luxembourgeoise, les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises indépendant(s). Le réviseur d'entreprises est nommé par l'Assemblée Générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et les conditions dans lesquelles ils assument leurs fonctions.

Art. 20. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} avril de chaque année et se termine le 31 mars de l'année suivante.

Art. 21. Comptes annuels. Chaque année à la fin de l'année sociale de la Société, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, dresse les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la loi luxembourgeoise.

Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, soumet au plus tard un mois avant l'Assemblée Générale annuelle le bilan et le compte de profits et pertes ensemble avec leur rapport et les documents afférents tels que prescrits par la loi luxembourgeoise, à l'examen du/des commissaire(s) aux comptes/réviseur(s) d'entreprises, qui rédige sur cette base leur rapport de révision.

Le bilan, le compte de profits et pertes, le rapport du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique, selon le cas, le rapport du/des commissaire(s) aux comptes/réviseur(s) d'entreprises externe, ainsi que tous les autres documents requis par la loi luxembourgeoise, sont déposés au siège social de la Société au moins 15 (quinze) jours avant l'Assemblée Générale annuelle. Ces documents sont à la disposition des Actionnaires qui peuvent les consulter durant les heures de bureau ordinaires.

Art. 22. Affectation des bénéfices. Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'Article 5 et deviendra obligatoire à nouveau si la réserve légale descendra en dessous de ce seuil de 10% (dix pour cent).

L'Assemblée Générale annuelle décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et l'Assemblée Générale décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société et dans les limites de la loi luxembourgeoise.

Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas.

Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Art. 23. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'Article 10 ci-dessus. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 24. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. GOBERT, S. GUDMANSSON, A. PIZZO, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 02 juin 2010. Relation: EAC/2010/6467. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010083611/1049.

(100094528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

Pulp Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 123.088.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés tenue en date du 07 juin 2010 que:

1. A démissionné de ses fonctions de gérant avec effet immédiat:

- Monsieur Albert AFLALO, administrateur de sociétés, né à Fes (Maroc) le 18/09/1963, demeurant professionnellement au 23, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;

2. Ont été élus aux fonctions de gérants pour une durée indéterminée en remplacement du gérant démissionnaire:

- Maître Michaël DANDOIS, né le 15 janvier 1971 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement au 48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg;

- Maître Antoine MEYNIAL, né le 06 février 1966 à Paris (France), demeurant professionnellement au 48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg;

- Monsieur Stéphane WARNIER, né le 25 mars 1966 à Watermael-Boitsfort (Belgique), demeurant professionnellement au 48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg;

3. Le siège social de la société est transféré avec effet immédiat:

Du 23, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg

Au: 48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2010082249/24.

(100092914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

Transports - Déménagements «Beim Plënnemann S.à r.l.», Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4460 Soleuvre, 245, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 128.432.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Soleuvre, le 29 juin 2010.

Pour Transports - Déménagements "Beim Plënnemann S.à r.l."

Claudio BASTIANI

Gérant

Référence de publication: 2010081968/14.

(100092519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

Universal-Investment-1 SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5365 Münsbach, 18-20, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 146.032.

Die Bilanz am 31. Dezember 2009 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 29.06.2010.

Universal-Investment-Luxembourg S.A.

Alain Nati / Vera Hardt

Référence de publication: 2010081969/13.

(100092487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

BWA Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 141.597.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 29 juin 2010

L'associé unique a décidé:

– d'accepter la démission de Monsieur Cédric RATHS de ses fonctions de gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat;

– de nommer Monsieur Frédéric SALVADORE, expert comptable, né à Charleroi, Belgique le 3 septembre 1973, ayant son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B avec effet immédiat et pour une durée illimitée;

– de confirmer que désormais le conseil de gestion de la Société se présente comme suit au 29 juin 2010;

Gérants de catégorie A:

* M. Sameer Ashok OUNDHAKAR

* M. Gavin SASSON

Gérants de catégorie B:

* M. Alan DUNDON

* M. Frédéric SALVADORE

Gérant de catégorie C:

* M. Paul TURGEON

Pour extrait sincère et conforme

Pour BWA LUX S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2010082016/27.

(100093015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

United Re (Europe), Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 35.758.

—
Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société UNITED RE (EUROPE)

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2010081970/12.

(100092570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

United Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 24.423.

—
Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010081971/10.

(100091938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

Geopartner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 115.000,00.

Siège social: L-3321 Berchem, 5, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 94.973.

Im Jahre zweitausendzehn, den vierten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

SIND ERSCHIENEN:

1. Herr Dr. Volker EITNER, Diplom Geologe, geboren in Münster, (Bundesrepublik Deutschland), am 20. September 1963, wohnhaft in D-54290 Trier, Dampfschiffstrasse 2b (Bundesrepublik Deutschland).
2. Herr Martin SCHIFF, Bürokaufmann, geboren in Traben-Trarbach (Bundesrepublik Deutschland), am 12. April 1979, wohnhaft in D-56861 Reil/Mosel, Zehntstrasse 5 (Bundesrepublik Deutschland).
3. Herr Alexander CONRAD, Diplom Geologe, geboren in Kiel (Bundesrepublik Deutschland), am 16. März 1974, wohnhaft in SE4 IYU London, 16b, St. Margaret's Road (Vereinigtes Königreich).
4. Herr Werner BUTZEN, technischer Betriebswirt, geboren in Pünderich (Bundesrepublik Deutschland), am 27. Juni 1965, wohnhaft in D-56862 Pünderich, Hauptstrasse 25a (Bundesrepublik Deutschland).
5. Herr Julien MAQUIL, Geschäftsmann, geboren in Lüttich (Belgien), am 26. August 1976, wohnhaft in L-3322 Bivange, 5, rue de la Gare.
6. Herr Ferdinand STOELBEN, Diplom Geologe, geboren in Zell/Mosel (Bundesrepublik Deutschland), am 16. November 1955, wohnhaft in D-56856 Zell/Mosel, Ahornweg 4 (Bundesrepublik Deutschland).

Die Komparenten sub 2) bis 6) sind hier vertreten durch Herrn Dr. Volker EITNER, vorgenannt, auf Grund von 5 ihm erteilten Vollmachten unter Privatschrift, welche Vollmachten vom Komparenten und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, bleiben der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Welcher Komparent, namens handelnd wie hiavor erwähnt, den amtierenden Notar ersucht folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Geopartner S.à r.l.", mit Sitz in L-3321 Berchem, 5, rue de la Gare, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 94973, (die "Gesellschaft"), gegründet wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 1. August 2003, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 927 vom 10. September 2003.

- Dass die Komparenten erklären die einzigen und alleinigen Gesellschafter der Gesellschaft zu sein und dass sie den amtierenden Notar ersuchen, die von ihnen in außerordentlicher General-versammlung (die "Versammlung") gefassten Beschlüsse zu dokumentieren wie folgt:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschließt das Gesellschaftskapital um einhundertzweitausendfünfhundert Euro (102.500,- EUR) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von zwölftausend-fünfhundert Euro (12.500,- EUR) auf einhundertfünftehtausend Euro (115.000,- EUR) zu bringen, ohne Schaffung und Ausgabe von neuen Anteilen, sondern durch die Erhöhung des Nominalwertes der bestehenden Anteile.

Zweiter Beschluss

Sodann erscheint Herr Dr. Volker EITNER, vorgenannt, und erklärt im Namen sämtlicher Gesellschafter die vorerwähnte Kapitalerhöhung voll einzuzahlen mittels Einbringen von übertragenen und nicht ausgeschütteten Gewinnen der Gesellschaft in Höhe von 102.500,- EUR.

Das Bestehen dieser Gewinne wurde dem amtierenden Notar mittels Buchführungsbelegen nachgewiesen, welcher dies ausdrücklich bestätigt.

Die Geschäftsführung der Gesellschaft bescheinigt weiterhin, dass keine Gewinnausschüttung bis zum heutigen Tag durchgeführt wurde.

Die vorgenannten Buchführungsbelege und die Bescheinigung bleiben, nach "ne varietur" Unterzeichnung durch den Komparenten und den amtierenden Notar, vorliegender Urkunde beigegeben, um mit derselben formalisiert zu werden.

Der Geschäftsführung werden alle Vollmachten erteilt die notwendigen Umbuchungen vorzunehmen.

Dritter Beschluss

Zwecks Anpassung der Satzung an die hiavor genommenen Beschlüsse, beschließt die Versammlung Artikel 6 der Satzungen abzuändern wie folgt:

" **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt einhundertfünfzehn-tausend Euro (115.000,- EUR), aufgeteilt in einhundert (100) Anteile von jeweils eintausendeinhundertfünfzig Euro (1.150,- EUR), welche Anteile gehalten werden wie folgt:

1. Herr Martin SCHIFF, Bürokaufmann, wohnhaft in D-56861 Reil/Mosel, Zehntstrasse 5 (Bundesrepublik Deutschland), fünf Anteile,	5
2. Herr Alexander CONRAD, Diplom Geologe, wohnhaft in SE4 IYU London, 16b, St. Margaret's Road (Vereinigtes Königreich), fünf Anteile,	5
3. Herr Werner BUTZEN, technischer Betriebswirt, wohnhaft in D-56862 Pünderich, Hauptstrasse 25a (Bundesrepublik Deutschland), neunzehn Anteile,	19
4. Herr Julien MAQUIL, Geschäftsmann, wohnhaft in L-3322 Bivange, 5, rue de la Gare, neunzehn Anteile,	19
5. Herr Dr. Volker EITNER, Diplom Geologe, wohnhaft in D-54290 Trier, Dampfschiffstrasse 2b (Bundesrepublik Deutschland), sechsundzwanzig Anteile,	26
6. Herr Ferdinand STOELBEN, Diplom Geologe, wohnhaft in D-56856 Zell/Mosel, Ahornweg 4 (Bundesrepublik Deutschland), sechsundzwanzig Anteile,	26
Total: einhundert Anteile,	<u>100</u> "

Vierter Beschluss

Die Versammlung beschließt die beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg eingetragenen Adresse des Gesellschafters und Geschäftsführers Herrn Dr. Volker EITNER, sowie die Adressen der Gesellschafter der Herren Alexander CONRAD, Werner BUTZEN, Julien MAQUIL, abzuändern, wie eingangs unter Punkt 1), 3), 4) und 5) erwähnt.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr eintausend dreihundert Euros (1.300,- EUR).

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Kompargenten, namens handelnd wie hiavor erwähnt, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: V. EITNER, J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 juin 2010. Relation GRE/2010/2033. Reçu Soixante-quinze euros 75,-€

Le Receveur ff. (signé): HIRTT.

Für gleichlautende Ausfertigung.

Junglinster, den 1. Juli

Référence de publication: 2010083650/86.

(100094495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

Val Sainte Croix Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 78.467.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010081973/10.

(100092077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

Vector Investments B S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 102.861.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Halsey Sàrl
Signature
Gérant

Référence de publication: 2010081972/12.

(100092042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

Val Sainte Croix Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 78.467.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010081974/10.

(100092080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

Valmer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 90.665.

Bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010081975/10.

(100091922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

Valmer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 90.665.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010081976/10.

(100091926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

Tinvestments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 118.441.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 04 juin 2010 à 10.30 heures à Luxembourg

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateurs de Messieurs Koen LOZEE, demeurant 61, Grand-Rue, à L-8510 Redange-sur-Attert, de Joseph WINANDY et de la société COSAFIN S.A..

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de nommer la société:

THE CLOVER, Société Anonyme

RCS Luxembourg B 149.293

Siège social, 8, rue Haute

L-4963 Clémency

au poste de Commissaire aux comptes.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2010.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010083163/22.

(100092203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

Valmer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 90.665.

Le bilan au 31.12.2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010081977/10.

(100091927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

Marygold S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 27.952.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 7 mai 2010:

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Monsieur Luc HANSEN, 2, Avenue Charles de Gaulle, 1653, Luxembourg, Monsieur Pierre LENTZ, 2, Avenue Charles de Gaulle, 1653, Luxembourg et Monsieur Thierry FLEMING, 2, Avenue Charles de Gaulle, 1653, Luxembourg en remplacement de Monsieur Jacques RECK.INGER, 40, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg, Monsieur Luc RODESCH, 40, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg et Monsieur René SCHLIM, 40, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 mars 2011.

L'Assemblée nomme aux fonctions de Commissaire aux comptes pour une période d'un an la société AUDIEX S.A. avec siège social au, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510, Luxembourg, en remplacement de la société FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A. avec siège social au, 38, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 mars 2011.

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société au:

2, Avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010085133/24.

(100092947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

Variolabel Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 111.805.

Le bilan au 31 mars 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2010.

Pour Variolabel SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Dexia Investor Services Bank

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010081978/15.

(100092308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

**Trelson Investments S.A., Société Anonyme,
(anc. Global Equity Management S.A.).**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 150.395.

In the year two thousand and ten, on the second day of June.

Before Maître Gérard LECUIT, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "GLOBAL EQUITY MANAGEMENT S.A.", a "société anonyme", stock company having its registered office at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, R.C.S. Luxembourg section B number 150395, incorporated by a notarial deed established on the 17 December 2009, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations, number 229 of the 3 February 2010. The meeting is presided by Mr Mustafa NEZAR, lawyer, residing in Russange (F)

The chairman appoints as secretary Mr Guy DECKER, employee, residing in Gosseldange.

The meeting elects as scrutineer Ms Flora GIBERT, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 310 (three hundred and ten) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- to change the name of the Company into Trelson Investments S.A.

2.- to amend article 1 of the bylaws in order to reflect the resolution to be taken.

3.- Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution:

The meeting decides to change the name of the Company into "Trelson Investments S.A."

Second resolution:

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend Article 1 of the Articles of Incorporation to read as follows:

" **Art. 1.** There is established hereby a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies and notably by the law dated 25 August 2006 and by the present articles.

The Company exists under the name of "Trelson Investments S.A."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed capital increase are estimated at one thousand euro (EUR 1,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille dix, le deux juin.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Global Equity Management S.A.", ayant son siège social à L2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, R.C.S. Luxembourg section B numéro 150395, constituée suivant acte notarié reçu le 17 décembre 2009, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 229 du 3 février 2010.

L'assemblée est présidée par Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à Russange (F).

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Guy DECKER, employé privé, demeurant à Gosseldange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Flora GIBERT, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les 310 (trois cent dix) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Modification de la dénomination sociale en Trelson Investments S.A..

2.- Modification de l'article 1 des statuts pour refléter la décision prise.

3.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale en «Trelson Investments S.A.»

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de "Trelson Investments S.A.".»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites du présent acte sont estimés à mille euros (EUR 1.000).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. NEZAR, G. DECKER, F. GIBERT, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 juin 2010. Relation: LAC/2010/25092. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2010.

Référence de publication: 2010083651/93.

(100093847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

HBI Bremer Kreuz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 118.268.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts sociales effectuée en date du 28 juin 2010 sous seing privé que:

- HBI S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeoise, ayant son siège social à 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, a cédé un total de 250 parts sociales de la Société, suite:

- Les 250 parts sociales de la Société ont été transférées à BGP Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeoise, ayant son siège social à 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

En conséquence, les 250 parts de la Société sont réparties comme suit:

- 250 parts sociales détenues par BGP INVESTMENT S.à r.l.

Il résulte des résolutions du 28 juin 2010, les associés de la société ont décidé:

- D'accepter la démission de HBI S.à r.l. en tant que gérant de la Société, prenant effet le 28 juin 2010;

- De nommer en tant que gérant unique de la Société, prenant effet le 28 juin 2010, et pour une durée indéterminée:

* BGP Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg;

En conséquence, le conseil de Gérance de la Société se compose de:

- BGP Investment S.à r.l., demeurant professionnellement au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg;

Il résulte des résolutions du Conseil de Gérance du 28 juin 2010, que le siège social de la Société a été transféré du 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, avec effet au 09 juin 2010.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010082126/27.

(100092820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

Vicus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5540 Remich, 18, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 75.781.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2010.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010081979/15.

(100092401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

Vinita S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 65.219.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VINITA S.A.

Angelo DE BERNARDI / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010081980/12.

(100092093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

Vinita S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 65.219.

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VINITA S.A.
Angelo DE BERNARDI / Alexis DE BERNARDI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010081981/12.

(100092096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

VOX s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 43.125.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

"Par jugement du 17 juin 2010, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée VOX SàRL (B43.125), préqualifiée; ordonne la publication du présent jugement par extrait au Mémorial; met les frais à la charge du Trésor."

Lionel GUETH-WOLF
7a, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg
Le liquidateur

Référence de publication: 2010081983/15.

(100092666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

Formalis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 95.188.

—
EXTRAIT

Il en résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 25 juin 2010 que:

Première résolution

L'assemblée générale décide de nommer la société COFICOM TRUST S.à r.l., ayant son siège au L-9227 Diekirch, 50 Esplanade, en tant que commissaire aux comptes. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires se tenant en 2016.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'établir son siège social au 50 Esplanade, L-9227 Diekirch.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Nicholas MARTIN, expert comptable, né à Guernsey (GB), le 3 janvier 1974, demeurant à 1 rue Neuf Ville, F-54730 Gorcy en tant qu'administrateur de la société. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires se tenant en 2016. Monsieur Nicholas MARTIN a le pouvoir de signature de la société FORMALIS S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 28 juin 2010.

Pour la société

COFICOM TRUST S.à r.l.

50 Esplanade

L-9227 Diekirch

Signature

Référence de publication: 2010085095/27.

(100093140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

Wardim S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 28.594.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *WARDIM S.A.*

Société anonyme

Signature / Signature

Administrateur Catégorie B / Administrateur Catégorie A

Référence de publication: 2010081984/14.

(100091831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

Yellow Star S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 42.607.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29.06.2010.

Signature.

Référence de publication: 2010081987/10.

(100092526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

Conventum Asset Management, Société Anonyme.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 23.959.

Société Anonyme constituée le 07 février 1986 suivant publication au Mémorial C n° 67 du 15 mars 1986, derniers statuts modifiés en date du 15 décembre 2005 suivant publication au Mémorial C n° 1474 du 29 décembre 2005.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 2 février 2010

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration de la société Conventum Asset Management qui s'est tenu le 2 février 2010 que Mme Françoise BARTHEL a démissionné de ses fonctions en tant que directeur délégué à la gestion journalière au sein de Conventum Asset Management.

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Mme Françoise BARTHEL avec effet au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2010.

Pour le conseil d'Administration

Antoine CALVISI

Président

Référence de publication: 2010083035/20.

(100092545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

Assureka S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 107.386.

Extrait de l'assemblée générale des actionnaires tenue au siège social le 17 juin 2010

Elections statutaires:

Le mandat du réviseur d'entreprise du Cabinet Callens, Pirenne, Theunissen & Cie Sàrl (59, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg) est renouvelé pour une période de 3 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale, qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURCO S.A.

Arnaud Bierry

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2010082004/16.

(100092875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

Asomada Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 27, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 81.189.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010082003/10.

(100092829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

FD Design S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 206, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 153.546.

L'an deux mille dix, le vingt et un juin.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Monsieur Jean-Marc D'ALESSANDRO, décorateur, né à Hayange (France), le 15 juillet 1964, demeurant à L-3425 Dudelange, 90, rue Nic Biever.

2) Madame Gira D'ALESSANDRO, retraitée, née à Hayange (France), le 13 septembre 1944, demeurant à F-57000 Metz, 2, rue des Murs.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée "FD DESIGN S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-3425 Dudelange, 90, rue Nic Biever, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 153546, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 21 mai 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations,

et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire ("Assemblée") et qu'ils ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, la résolution suivante:

Résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de Dudelange à L-2610 Luxembourg, 206, route de Thionville, et de modifier en conséquence le 1^{er} alinéa de l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4. (Premier alinéa).** Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cent quatre-vingts euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J-M. D'ALESSANDRO, G. D'ALESSANDRO, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 juin 2010. LAC/2010/27944. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 30 juin 2010.

Référence de publication: 2010083634/38.

(100093618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

Bateman Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 86.189.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires en date du 14 juin 2010

Première résolution

L'Assemblée Générale accepte la démission de Marthinus Petrus Botha de son poste d'administrateur de la Société avec effet immédiat.

Pour extrait
Pour la Société

Référence de publication: 2010082011/13.

(100092959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

Clyde Union (Holdings) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 140.256.

In the year Two Thousand and Ten, on the fourth day of June.

Before Maitre Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

An extraordinary general meeting (the "Unitholders Meeting") of the company Clyde Union (Holdings) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office (siège social) at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 140256 (the "Company") was held.

The Unitholders Meeting was presided by Mr Carmine REHO, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg (the "Chairman").

The Chairman appointed as Secretary Mrs Marine LEONARDIS, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

The meeting elected as Scrutineer Mrs Christelle FRANK, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

The board of the Unitholders Meeting then drew up the attendance list, which, after having been signed ne varietur by the holder of the powers of attorney representing the unitholders, will remain attached to the present minutes together with said powers of attorney.

It was noted that the Resolutions, these would be taken by the members of the Company, (A) Clyde Blowers Capital S.à r.l. a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office (siège social) at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 141248, here represented by Mr Carmine REHO, prenamed, acting as duly appointed attorney of Clyde Blowers Capital S.à r.l. by virtue of a power of attorney granted under private seal, (B) SCF-VI Offshore L.P. a limited partnership, having its registered office (siège social) at Maples Corporate Services limited PPO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, here represented by Mr Carmine REHO, prenamed, acting as duly appointed attorney of SCF-VI Offshore L.P. by virtue of a power of attorney granted under private seal and (C) Appleby Nominees (Jersey) Limited whose registered office is at PO Box 2071, 13-14 Esplanade, St Helier, Jersey, JE1 1BD, here represented by Mr Carmine REHO, prenamed, acting as duly appointed attorney of Appleby Nominees (Jersey) Limited by virtue of a power of attorney granted under private seal.

The Chairman declared that:

I. According to the attendance list, the unitholders representing the full amount of the share capital was present or validly represented at the Unitholders Meeting. The Unitholders Meeting could thus validly deliberate and decide on all subjects on the agenda.

II. The agenda of the meeting was the following:

1) Increase of the corporate capital of the Company by contribution in cash so as to bring it from its present amount of Three Million and Twenty Five Thousand, Five Hundred and Thirty Two Pounds Sterling (GBP 3,025,532) to an amount of Three Million and Thirty Five Thousand, One Hundred and Seventy Seven pounds Sterling (GBP 3,035,177) represented by:

- 303,507 class A Corporate Units,
- 303,507 class B Corporate Units,
- 303,507 class C Corporate Units,
- 303,507 class D Corporate Units,

303,507 class E Corporate Units,
303,507 class F Corporate Units,
303,507 class G Corporate Units,
303,507 class H Corporate Units,
303,507 class I Corporate Units, and
303,614 class J Corporate Units,

each corporate unit having a nominal value of One Pound Sterling (GBP 1) and with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company;

2) Waiver of their preferential subscription rights by Clyde Blowers Capital S.à r.l. and SCF-VI Offshore L.P. with respect to the subscription of the new corporate units and the share premium to be issued by the Company;

3) Approval of the subscription by Appleby Nominees (Jersey) Limited and payment of:

963 class A Corporate Units,
963 class B Corporate Units,
963 class C Corporate Units,
963 class D Corporate Units,
963 class E Corporate Units,
963 class F Corporate Units,
963 class G Corporate Units,
963 class H Corporate Units,
963 class I Corporate Units, and
978 class J Corporate Units,

each corporate unit having a nominal value of One Pound Sterling (GBP 1) with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company and in consideration of a cash contribution amounting to Ninety Six Thousand, Six Hundred and Seventy Pounds Sterling and 50 pence (GBP 96,670.50) representing a share premium amounting to Eighty Seven thousand, and Twenty Five Pounds Sterling and 50 pence (GBP 87,025.50).

4) Subscription and payment by Appleby Nominees (Jersey) Limited of:

963 class A Corporate Units,
963 class B Corporate Units,
963 class C Corporate Units,
963 class D Corporate Units,
963 class E Corporate Units,
963 class F Corporate Units,
963 class G Corporate Units,
963 class H Corporate Units,
963 class I Corporate Units, and
978 class J Corporate Units,

each corporate unit having a nominal value of One Pound Sterling (GBP 1), with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company and in consideration of a cash contribution amounting to Ninety Six Thousand, Six Hundred and Seventy Pounds Sterling and 50 pence (GBP 96,670.50) representing a share premium amounting to Eighty Seven thousand, and Twenty Five Pounds Sterling and 50 pence (GBP 87,025.50)

5) Consequent amendment of Article 5, first paragraph of the articles of the Company.

6) Granting of authorization to any one manager of the Company or to any lawyer of the law firm WILDGEN, Luxembourg, to carry out any action necessary or incidental in relation to the resolutions to be taken on the basis of the present agenda; and

7) Any other business.

The unitholders of the Company moved the following resolutions unanimously:

First resolution

The unitholders of the Company resolved to increase the corporate capital of the Company to the extent of Nine Thousand, Six Hundred and Forty-Five Pounds Sterling (GBP 9,645) by contribution in cash so as to bring it from its present amount of Three Million and Twenty Five Thousand, Five Hundred and Thirty Two Pounds Sterling (GBP 3,025,532) to an amount of Three Million and Thirty Five Thousand, One Hundred and Seventy Seven pounds Sterling (GBP 3,035,177) represented by:

303,507 class A Corporate Units,
303,507 class B Corporate Units,

303,507 class C Corporate Units,
303,507 class D Corporate Units,
303,507 class E Corporate Units,
303,507 class F Corporate Units,
303,507 class G Corporate Units,
303,507 class H Corporate Units,
303,507 class I Corporate Units, and
303,614 class J Corporate Units,

each corporate unit having a nominal value of One Pound Sterling (GBP 1) with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company.

Second resolution

The Unitholders of the Company acknowledged the waiver of their preferential subscription rights by Clyde Blowers Capital S.à r.l. and SCF-VI Offshore L.P. with respect to the subscription of the new corporate units and the share premium to be issued by the Company.

Third resolution

The unitholders of the Company resolved to approve the subscription by Appleby Nominees (Jersey) Limited and the payment of:

963 class A Corporate Units,
963 class B Corporate Units,
963 class C Corporate Units,
963 class D Corporate Units,
963 class E Corporate Units,
963 class F Corporate Units,
963 class G Corporate Units,
963 class H Corporate Units,
963 class I Corporate Units, and
978 class J Corporate Units,

each corporate unit having a nominal value of One Pound Sterling (GBP 1) with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company and in consideration of a cash contribution amounting to Ninety Six Thousand, Six Hundred and Seventy Pounds Sterling and 50 pence (GBP 96,670.50) representing a share premium amounting to Eighty Seven thousand, and Twenty Five Pounds Sterling and 50 pence (GBP 87,025.50).

Subscription and Payment

Further appeared said Mr Carmine REHO, acting in his capacity as duly appointed attorney of Appleby Nominees (Jersey) Limited by virtue of the pre-mentioned power of attorney.

The said proxies will remain attached to the present deed, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder, the members of the board and the notary to be submitted together with this deed to the registration authorities.

The said person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of Appleby Nominees (Jersey) Limited of:

963 class A Corporate Units,
963 class B Corporate Units,
963 class C Corporate Units,
963 class D Corporate Units,
963 class E Corporate Units,
963 class F Corporate Units,
963 class G Corporate Units,
963 class H Corporate Units,
963 class I Corporate Units, and
978 class J Corporate Units,

each corporate unit having a nominal value of One Pound Sterling (GBP 1) with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company and in consideration of a cash contribution amounting to Ninety Six Thousand, Six Hundred and Seventy Pounds Sterling and 50 pence (GBP 96,670.50) representing a share premium amounting to Eighty Seven thousand, Twenty Five Pounds Sterling and 50 pence (GBP 87,025.50)

The amount of Ninety Six Thousand, Six Hundred and Seventy Pounds Sterling and 50 pence (GBP 96, 670.50) is at the disposal of the Company in the Company's bank account.

Fourth resolution

The unitholders resolved to amend article 5, paragraph 1, of the articles association of the Company so as to give it the following wording:

" **Art. 5. Corporate Capital.** The subscribed share capital is set at an amount of Three Million and Thirty Five Thousand, One Hundred and Seventy Seven pounds Sterling (GBP 3,035,177) represented by:

303,507 class A Corporate Units,
303,507 class B Corporate Units,
303,507 class C Corporate Units,
303,507 class D Corporate Units,
303,507 class E Corporate Units,
303,507 class F Corporate Units,
303,507 class G Corporate Units,
303,507 class H Corporate Units,
303,507 class I Corporate Units, and
303,614 class J Corporate Units,

each corporate unit having a nominal value of One Pound Sterling (GBP 1) with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company."

Fifth resolution

The unitholders resolved to grant authorization to any one manager of the Company or to any lawyer of the law firm WILDGEN with offices in Luxembourg to carry out any action necessary or incidental in relation to the above taken resolutions.

The Meeting was declared closed as there was no further business.

The amount of expenses, costs, remuneration and charges to be paid by the Company as a result of the present stated deed is estimated at one thousand four hundred and fifty Euro.

The total amount of the capital increase and the share premium is valued at EUR 115,676.08.

The undersigned notary, who understands and speaks English, stated that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

En l'an deux mille dix, le quatre juin.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés (l'"Assemblée des Associés") de la société Clyde Union (Holdings) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140256 (la "Société").

L'Assemblée des Associés était présidée par Monsieur Carmine REHO, résidant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg (le "Président").

Le Président nomma comme Secrétaire Madame Marine LEONARDIS, résidant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

L'Assemblée élut comme Scrutatrice Madame Christelle FRANK, résidant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ainsi formé dressa la liste de présence qui, après avoir été signée "ne varietur" par les mandataires des associés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal afin d'être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Il est déclaré que les Résolutions sont prises par les associés de la Société (A) Clyde Blowers Capital S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141248, représentée par Monsieur Carmine REHO, prénommé, résidant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, agissant en tant que mandataire de Clyde Blowers Capital S.à r.l., dûment mandaté en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, (B) SCF-VI Offshore L.P, une société en commandite, ayant son siège social à Maples Corporate Services limited PPO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Cayman, représentée par Monsieur Carmine REHO, prénommé, agissant en tant que mandataire de SCF-VI Offshore L.P, dûment mandaté en vertu d'une procuration donnée sous seing privé

(C) Appleby Nominees (Jersey) Limited, ayant son siège social à boîte postale 2071, 13-14 Esplanade, St Helier, Jersey, JE1 1BD, représentée par Monsieur Carmine REHO, prénommé, agissant en tant que mandataire de Appleby Nominees (Jersey) Limited, dûment mandaté en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Le Président déclara que:

I. Conformément à la liste de présence, tous les associés représentant l'intégralité du capital social sont présents ou dûment représentés à la présente Assemblée des Associés. L'Assemblée des Associés pourra en conséquence valablement délibérer et décider sur tous les points mentionnés à l'ordre du jour.

II. La présente assemblée a eu pour ordre du jour les points suivants:

1) Augmentation du capital social de la Société par apport en espèce afin de porter celui-ci de son montant actuel de trois million vingt cinq mille cinq cent trente deux Livres Sterling (GBP 3.025.532) à un montant de trois million trente cinq mille cinq cent soixante dix sept Livres Sterling (GBP 3.035.177) représentées par:

- 303.507 parts sociales de catégorie A,
- 303.507 parts sociales de catégorie B,
- 303.507 parts sociales de catégorie C,
- 303.507 parts sociales de catégorie D,
- 303.507 parts sociales de catégorie E,
- 303.507 parts sociales de catégorie F,
- 303.507 parts sociales de catégorie G,
- 303.507 parts sociales de catégorie H,
- 303.507 parts sociales de catégorie I, et
- 303.614 parts sociales de catégorie J,

chaque part sociale ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) auxquelles sont attachés les droits et obligations tels que décrits dans les statuts de la Société;

2) Renonciation à leur droit préférentiel de souscription par (A) Clyde Blowers Capital S.à r.l. et (B) SCF-VI Offshore L.P en relation avec la souscription des nouvelles parts sociales et de la prime d'émission à émettre par la Société;

3) Approbation de la souscription par Appleby Nominees (Jersey) Limited et le paiement de:

- 963 parts sociales de catégorie A,
- 963 parts sociales de catégorie B,
- 963 parts sociales de catégorie C,
- 963 parts sociales de catégorie D,
- 963 parts sociales de catégorie E,
- 963 parts sociales de catégorie F,
- 963 parts sociales de catégorie G,
- 963 parts sociales de catégorie H,
- 963 parts sociales de catégorie I, et
- 978 parts sociales de catégorie J,

chaque part sociale ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) auxquelles sont attachés les droits et obligations tels que décrits dans les statuts de la Société et en contrepartie d'un apport en espèce d'un montant de quatre vingt seize mille six cent soixante dix Livres Sterling et cinquante pence (GBP 96.670,50) représentant une prime d'émission d'un montant de quatre vingt sept mille vingt cinq Livres Sterling et cinquante pence (GBP 87.025,50).

4) Souscription par Appleby Nominees (Jersey) Limited et paiement de:

- 963 parts sociales de catégorie A,
- 963 parts sociales de catégorie B,
- 963 parts sociales de catégorie C,
- 963 parts sociales de catégorie D,
- 963 parts sociales de catégorie E,
- 963 parts sociales de catégorie F,
- 963 parts sociales de catégorie G,
- 963 parts sociales de catégorie H,
- 963 parts sociales de catégorie I, et
- 978 parts sociales de catégorie J,

chaque part sociale ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) auxquelles sont attachés les droits et obligations tels que décrits dans les statuts de la Société et en contrepartie d'un apport en espèce d'un montant de quatre vingt seize mille six cent soixante dix Livres Sterling et cinquante pence (GBP 96.670,50) représentant une prime d'émission d'un montant de quatre vingt sept mille vingt cinq Livres Sterling et cinquante pence (GBP 87.025,50).

5) Modification subséquente de l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société.

6) Autorisation accordée à n'importe quel gérant de la Société ou à n'importe quel avocat de l'étude d'avocats WILD-GEN, Luxembourg, de prendre les mesures nécessaires ou incidentes en exécution des résolutions prises sur base du présent agenda, et

7) Divers.

Les associés de la Société ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés de la Société ont décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de neuf mille six cent quarante-cinq Livres Sterling (GBP 9.645), par apport en numéraire afin de porter celui-ci de son montant actuel de trois millions vingt cinq mille cinq cent trente deux Livres Sterling (GBP 3.025.532) à un montant de trois millions trente cinq mille cent soixante dix sept Livres Sterling (GBP 3.035.177) représentées par:

303.507 parts sociales de catégorie A,
303.507 parts sociales de catégorie B,
303.507 parts sociales de catégorie C,
303.507 parts sociales de catégorie D,
303.507 parts sociales de catégorie E,
303.507 parts sociales de catégorie F,
303.507 parts sociales de catégorie G,
303.507 parts sociales de catégorie H,
303.507 parts sociales de catégorie I, et
303.614 parts sociales de catégorie J,

chaque part sociale ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) auxquelles sont attachés les droits et obligations tels que décrits dans les statuts de la Société.

Deuxième résolution

Les associés de la Société décident de prendre acte de la renonciation du droit de souscription préférentiel par (A) Clyde Blowers Capital S.à r.l.et par (B) SCF-VI Offshore L.P concernant la souscription des nouvelles parts sociales et de la prime d'émission à émettre par la Société.

Troisième résolution

Les associés de la Société ont décidé d'approuver la souscription par Appleby Nominees (Jersey) Limited et le paiement de:

963 parts sociales de catégorie A,
963 parts sociales de catégorie B,
963 parts sociales de catégorie C,
963 parts sociales de catégorie D,
963 parts sociales de catégorie E,
963 parts sociales de catégorie F,
963 parts sociales de catégorie G,
963 parts sociales de catégorie H,
963 parts sociales de catégorie I, et
978 parts sociales de catégorie J,

chaque part sociale ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) auxquelles sont attachés les droits et obligations tels que décrits dans les statuts de la Société et en contrepartie d'un apport en espèce d'un montant de quatre vingt seize mille six cent soixante dix Livres Sterling et cinquante pence (GBP 96.670,50) représentant une prime d'émission d'un montant de quatre vingt sept mille vingt cinq Livres Sterling et cinquante pence (GBP 87.025,50).

Souscription et Paiement

Apparaît le prénommé Monsieur Carmine REHO, agissant en sa capacité de mandataire dûment désigné par Appleby Nominees (Jersey) Limited en vertu de la procuration prémentionnée.

Les procurations pré-mentionnées resteront annexées au présent acte, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire, les membres du bureau et le notaire instrumentant, afin d'être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ledit comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de Appleby Nominees (Jersey) Limited à:

963 parts sociales de catégorie A,
963 parts sociales de catégorie B,

963 parts sociales de catégorie C,
963 parts sociales de catégorie D,
963 parts sociales de catégorie E,
963 parts sociales de catégorie F,
963 parts sociales de catégorie G,
963 parts sociales de catégorie H,
963 parts sociales de catégorie I, et
978 parts sociales de catégorie J,

chaque part sociale ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) auxquelles sont attachés les droits et obligations tels que décrits dans les statuts de la Société et en contrepartie d'un apport en espèce d'un montant de quatre vingt seize mille six cent soixante dix Livres Sterling et cinquante pence (GBP 96.670,50) représentant une prime d'émission d'un montant de quatre vingt sept mille vingt cinq Livres Sterling et cinquante pence (GBP 87.025,50).

Le montant de quatre vingt seize mille six cent soixante dix Livres Sterling et cinquante pence (GBP 96.670,50) est à la libre disposition de la Société sur le compte bancaire de celle-ci.

Quatrième résolution

Les associés décident de modifier l'article 5 paragraphe 1, des statuts de la Société qui sera dorénavant libellé comme suit:

Art. 5. Capital social. Les capital social souscrit est fixé à trois millions trente cinq mille cent soixante dix sept Livres Sterling (GBP 3.035.177) représentées par

303.507 parts sociales de catégorie A,
303.507 parts sociales de catégorie B,
303.507 parts sociales de catégorie C,
303.507 parts sociales de catégorie D,
303.507 parts sociales de catégorie E,
303.507 parts sociales de catégorie F,
303.507 parts sociales de catégorie G,
303.507 parts sociales de catégorie H,
303.507 parts sociales de catégorie I, et
303.614 parts sociales de catégorie J,

chaque part sociale ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) auxquelles sont attachés les droits et obligations tels que décrits dans les statuts de la Société."

Cinquième résolution

Les associés décident d'autoriser n'importe quel gérant de la Société ou n'importe quel avocat de l'étude d'avocats WILDGEN, Luxembourg, de prendre les mesures nécessaires ou incidentes en exécution des résolutions prises sur base du présent acte.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à mille quatre cent cinquante euros.

Le montant total de l'augmentation de capital et de la prime d'émission est évalué à EUR 115.676,08.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la demande du comparant que le présent acte est libellé en anglais suivi de la traduction française et qu'à la demande du comparant et en cas de divergence entre la version anglaise et française du texte, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture aux personnes comparantes, lesdites personnes comparantes ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: C.REHO; M.LEONARDIS; C.FRANK, J.SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 juin 2010. Relation GRE/2010/2032. Reçu Soixante-quinze euros 75,-€

Le Receveur ff. (signé): HIRTT.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 1^{er} juillet 2010.

Référence de publication: 2010084722/365.

(100095139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

Controlinveste International Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 149.973.

—
Rectificatif du dépôt L100080652 du 09/06/2010

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010082021/10.

(100093031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

Carreaux Centre Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald, 65, rue des Bruyères.
R.C.S. Luxembourg B 124.315.

—
Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CARREAUX CENTRE LUXEMBOURG SARL

Référence de publication: 2010082029/10.

(100092798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

Centralis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 113.474.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue au siège de la société en date du 8 juin 2010

1. Le conseil d'administration décide de nommer Monsieur François BROUXEL, demeurant professionnellement 69, Boulevard de la Pétrusse à L-2320 Luxembourg en qualité de Président du Conseil d'administration de la Société et décide en outre que sa fonction de Président Permanent est attachée à son mandat d'administrateur.

2. Le conseil d'administration décide également de reconduire AUDIT & COMPLIANCE, établie et ayant son siège social à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains, dans ses fonctions de réviseur d'entreprise de la Société pour une période expirant à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires devant statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010082031/16.

(100092989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

Extensa Participations II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 17, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 103.620.

—
Extrait des résolutions des associés du 2 juin 2010

La démission de Monsieur John SEIL comme gérant de catégorie B est acceptée avec effet immédiat.

Est nommé gérant de catégorie B pour une durée indéterminée Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, né le 8 juin 1969 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg.

Est nommé réviseur d'entreprises, son mandat se terminant lors de l'approbation des comptes annuels de la société au 31 décembre 2010:

- ERNST & YOUNG, ayant son siège social au 7, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Münsbach.

Luxembourg, le 18 juin 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010082063/18.

(100093191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

CERSI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 1B, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 43.219.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CERSI SA

Référence de publication: 2010082032/10.

(100093258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

Chill S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8011 Strassen, 249A, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 111.713.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 28 juin 2010

Résolution unique

L'associé unique, Madame Vesna MANGEN prend acte de la cession de parts intervenue le 28 février 2010 entre Monsieur Werner BECKER et elle-même pour dix parts sociales de la société Chili S.à r.l..

Pour extrait conforme

Fiduciaire Pletschette, Meisch & Associés S.A.

Signature

Référence de publication: 2010082033/15.

(100093004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

Royale Neuve V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 123.472.

Decision of the sole partner June 15, 2010

The Partner decides to appoint a new Member of the Board of Managers:

- Mr Eric BERG, employee, 10A, Boulevard Royal, L - 2449 Luxembourg, as Manager

His mandate is for an unlimited period. The number of Managers is set at 3.

The sole Partner decides to appoint PriceWaterhouseCoopers S.à.r.l., 400 route d'Esch, L-1014 Luxembourg as Independent Auditor of the Company.

The mandate of the Independent Auditor will expire upon the Annual General Meeting which will approve the accounts for the year ended December 31, 2010.

Version Française

Décision de l'associé unique 15 juin 2010

L'actionnaire décide de nommer un nouveau membre au sein du Conseil de Gérance de la Société:

- Mr Eric BERG, employé privé, 10A, boulevard Royal, L - 2449 Luxembourg comme Gérant

Son mandat est donné pour une durée indéterminée.

Le nombre des Gérants est porté à 3

L'Associé unique décide de nommer PriceWaterhouseCoopers S.à.r.l., 400 route d'Esch, L-1014 Luxembourg en tant que Réviseur d'Entreprises de la Société.

Le mandat du Réviseur d'Entreprises viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2010.

Copie certifiée conforme
ROYALE NEUVE V Sarl
Signatures
Gérant / Gérant

Référence de publication: 2010083141/29.

(100092198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

Clorane Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 83.314.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire des actionnaires tenue à Bertrange en date du 28 juin 2010 à 10 heures

Il résulte dudit procès-verbal que la société MARBLEDEAL LTD a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

La société MARBLEDEAL LUXEMBOURG Sarl, ayant son siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange a été nommée comme nouveau commissaire aux comptes et terminera le mandat de son prédécesseur.

Référence de publication: 2010082036/13.

(100092868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

Camelia Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 90.750.

L'an deux mil dix, le dix-septième jour de juin.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme „CAMELIA PARTICIPATIONS S.A. “, avec siège social au 15, avenue Emile Reuter, L – 2420 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés section B numéro 90750, constituée suivant acte reçu le 20 décembre 2002 par le notaire instrumentant, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du numéro 199 du 25 février 2010 et modifié par acte du notaire Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 13 octobre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du numéro 1221 du 19 novembre 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Georgina BASTOS-RIBEIRO, employée privée, demeurant professionnellement au 11 avenue Emile Reuter, L – 2420 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Elisa MAZZUCATO, employée privée, demeurant professionnellement au 11 avenue Emile Reuter, L – 2420 Luxembourg. L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Georgina BASTOS-RIBEIRO, précitée.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Extension de l'objet social en vue d'y inclure l'acquisition, la détention, l'usage et la gestion à l'exclusion de toutes activités commerciales, d'un bateau de plaisance.

2. Modification subséquente de l'article 4 des statuts qui aura la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition, la détention, l'usage à titre privé et la gestion à l'exclusion de toutes activités commerciales, d'un bateau de plaisance. La société a en outre pour objet la réalisation de toutes opérations financières, notamment la souscription, l'acquisition, le transfert, la vente et la titrisation de (a) valeurs mobilières (représentant une dette ou autres) émises par des organismes et institutions internationales, des Etats souverains, des entreprises publiques ou privées ainsi que d'autres entités juridiques et (b) actifs et/ou de créances de tout autre genre ou nature. Sans préjudice de ce qui précède, la société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur, à l'acquisition et à la liquidation de tous titres et autres instruments financiers, participer à la création, au développement et/ou au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toutes autres manières, tous titres ou autres instruments financiers; les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement; accorder tout concours, prêt, avance ou garantie aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation; émettre des obligations et valeurs mobilières de toutes sortes en toutes devises et emprunter de toute autre manière; être partie à des contrats de swap et donner en gage, hypothéquer ou concéder de toute autre façon des garanties sur ses biens et ses droits afin de garantir le paiement ou le remboursement de toute somme due par la société au titre ou en rapport avec des titres obligataires de toute nature émis de temps à autre par la société. D'une façon générale, la société pourra utiliser toutes techniques et tous instruments relatifs à ses biens et/ou ses investissements

permettant une gestion efficace de ceux-ci, y compris toutes techniques et tous instruments pour la protéger contre des risques de change et des risques de taux d'intérêts. En général, la société pourra prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et procéder à toute opération financière, mobilière, immobilière, commerciale et industrielle qu'elle jugera utile à la réalisation et au développement de son objet social.»

3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur“ par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent (100%) du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Résolutions:

L'assemblée décide d'élargir l'objet social de la société en incluant l'acquisition, la détention, l'usage et la gestion à l'exclusion de toutes activités commerciales, d'un bateau de plaisance.

En conséquence, l'article 4 des statuts de la société est modifié et aura la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition, la détention, l'usage à titre privé et la gestion à l'exclusion de toutes activités commerciales, d'un bateau de plaisance.

La société a en outre pour objet la réalisation de toutes opérations financières, notamment la souscription, l'acquisition, le transfert, la vente et la titrisation de (a) valeurs mobilières (représentant une dette ou autres) émises par des organismes et institutions internationales, des Etats souverains, des entreprises publiques ou privées ainsi que d'autres entités juridiques et (b) actifs et/ou de créances de tout autre genre ou nature. Sans préjudice de ce qui précède, la société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur, à l'acquisition et à la liquidation de tous titres et autres instruments financiers, participer à la création, au développement et/ou au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toutes autres manières, tous titres ou autres instruments financiers; les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement; accorder tout concours, prêt, avance ou garantie aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation; émettre des obligations et valeurs mobilières de toutes sortes en toutes devises et emprunter de toute autre manière; être partie à des contrats de swap et donner en gage, hypothéquer ou concéder de toute autre façon des garanties sur ses biens et ses droits afin de garantir le paiement ou le remboursement de toute somme due par la société au titre ou en rapport avec des titres obligataires de toute nature émis de temps à autre par la société.

D'une façon générale, la société pourra utiliser toutes techniques et tous instruments relatifs à ses biens et/ou ses investissements permettant une gestion efficace de ceux-ci, y compris toutes techniques et tous instruments pour la protéger contre des risques de change et des risques de taux d'intérêts.

En général, la société pourra prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et procéder à toute opération financière, mobilière, immobilière, commerciale et industrielle qu'elle jugera utile à la réalisation et au développement de son objet social»

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros (€ 1.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Georgina Bastos-Ribeiro, Elisa Mazzucato, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 18 juin 2010. LAC / 2010 / 27200. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour expédition conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 juin 2010.

Référence de publication: 2010084729/95.

(100094806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

CLCC S.A., Cobelfret Luxembourg Car Carriers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 82.290.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 juin 2010.

Référence de publication: 2010082037/10.

(100092840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

DAF Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 335.833,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 133.347.

Suite au conseil de gérance tenu en date du 18 juin 2010, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la société du 4, Rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, au 12-14, Rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2010.

Référence de publication: 2010082046/13.

(100092884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

Diamor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 82.714.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2010.

Livoir Sonia.

Référence de publication: 2010082049/10.

(100092972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

Equity Investment Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 123.029.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2010.

Pour EQUITY INVESTMENT PARTNERS S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Maréchal-Gerlaxhe / Catherine Day-Royemans

Référence de publication: 2010082071/15.

(100092970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.
